
Mining Sites of Wallonia (Belgium) No 1344rev

Official name as proposed by the State Party

The Major Mining Sites of Wallonia

Location

Communes of Boussu, La Louvière, Charleroi, Blegny
Provinces of Hainaut and Liège
Walloon Region
Belgium

Brief description

The Grand-Hornu, Bois-du-Luc, Bois du Cazier, and Blegny-Mine sites are the best preserved coal-mining sites in Belgium, dating from the early 19th century to the second half of the 20th century. They are testimony to surface and underground mining, the industrial architecture associated with the mines, worker housing, mining town planning, and the social and human values of their history, especially the Bois du Cazier disaster (1956).

Category of property

In terms of categories of cultural property set out in Article I of the 1972 World Heritage Convention, this is a serial nomination of four *groups of buildings*.

1 Identification

Included in the Tentative List

8 April 2008

International Assistance from the World Heritage Fund for preparing the Nomination

None

Date received by the World Heritage Centre

29 January 2009

27 January 2011

Background

This is a deferred nomination (34 COM, Brasilia, 2010).

The World Heritage Committee adopted the following decision (Decision 34COM 8B.27):

The World Heritage Committee,

1. *Having examined Documents WHC-10/34.COM/8B and WHC-10/34.COM/INF.8B1,*
2. *Defers the examination of the nomination of the Major Mining Sites of Wallonia, Belgium, to the World Heritage List in order to allow the State Party to:*

- a) *Clarify the ownership situation of Blegny-Mine and contractualize responsibility for its management with the management company;*
 - b) *Review the buffer zone at Bois-du-Luc, in accordance with the principles already applied to the buffer zones for the three other sites;*
 - c) *Make in-depth protection of the property's components effective through systematic inclusion on the list of historic monuments and protected cultural sites in Wallonia. The protection must be coordinated between the various sites and it should achieve the highest level possible;*
 - d) *Formalize and promulgate a harmonized protection system for the buffer zones in direct relationship with the property's Outstanding Universal Value, and take into account the need to protect the surroundings of the property's components, especially through control of urban development;*
 - e) *Create a conservation plan for the entire property, defining its methodology and monitoring and specifying its managers and stakeholders. This plan should, in particular, take into account the restoration of the conditions of authenticity of the private houses on the Grand-Hornu estate;*
 - f) *Formalize and make effective, in accordance with Paragraph 114 of the Operational Guidelines, a consultation and management coordination structure between the various sites, operating on a regular basis, specifying its structure, the stakeholders, the scope of its authority, and its working methods. It will, in particular, be in charge of a coherent and homogeneous monitoring system yet to be defined;*
3. *Considers that any revised nomination requires an expert mission to the site;*
 4. *Recommends that the State Party:*
 - a) *Appoint without further delay the safety manager at Blegny-Mine;*
 - b) *Design and implement, as part of the Conservation Plan, a study and training programme for the long-term conservation of this technical and industrial property with its specific nature.*

The State Party submitted additional information on 27 January 2011, and the heritage listing orders and coloured maps of the sites in September 2011.

Consultations

ICOMOS consulted the TICCIH and several independent experts.

Literature consulted (selection)

Bergeron, L., *Les villages ouvriers comme éléments du patrimoine de l'industrie*, TICCIH, 2001.

Hughes, S., *The International Collieries Study*, a joint publication of ICOMOS and TICCIH, 2003.

Jaquet, P., et al., (éd.), *Le patrimoine industriel de Wallonie*, Liège, 1994.

Robert, Y., *Le complexe industriel du Grand-Hornu*, Scala, 2002.

Technical Evaluation Mission

An ICOMOS technical evaluation mission visited the property from 28 to 30 September 2011.

Additional information requested and received from the State Party

On 29 September 2009 the State Party was requested to provide additional information regarding the justification for the property's serial inscription, comparative analysis, and management. The State Party responded in a letter dated 16 November 2009 which included a three-page summary and various annexes.

ICOMOS requested additional information from the State Party in a letter dated 14 December 2011 to:

- confirm the extension of the buffer zone for Bois-du-Luc;
- confirm the implementation and operation of the Coordination Group and the four steering committees.

The State Party replied on 22 February 2012 providing additional information that is incorporated into the present assessment report.

Date of ICOMOS approval of this report

14 March 2012

2 The property

Description

The four sites forming the property are located in the same coal region, forming a strip 170 km long and 3-15 km wide which crosses the country from east to west. It is separated into two distinct geological basins: Hainaut in the west and Liège in the east. The former extends on the French side into the Nord-Pas-de-Calais Basin, while the latter extends on the German side towards Aachen.

The nominated property consists of three sites in Hainaut and one in the Liège region. Each includes between twelve and twenty-six registered elements of an architectural, industrial, or technical nature.

The Grand-Hornu colliery and workers' city

This ensemble has twelve main elements within a highly integrated industrial, urban, and architectural ensemble. It was designed in the 1810s by the founder of the colliery, Henri de Gorge, and the architect Bruno Renard. The central industrial section was developed between 1816 and 1832 and the surrounding workers' housing was completed during the first half of the 19th

century. The ensemble is an example of the utopian projects of the early industrial era in Europe.

The industrial buildings that form the core of the ensemble are arranged along an approximately east-west main axis, where they served the historic mining operations that closed in 1955. On the western side, a main building forms a monumental entrance with colonnade and pediment; it is flanked by stores and the lamp room. After passing through the two corner buildings with lanterns, this first ensemble extends towards the interior along two orthogonal side wings (stables to the north, stores to the south). The interior buildings are accessed from here. They are arranged around a main central courtyard in the form of an extended ring; they include the machinery construction workshops, now partly in ruins, the carpentry shop, and administration offices. This internal courtyard, flanked by a series of arcades, has in its centre a statue of the founder of the colliery, Henri de Gorge. To the east, along the main axis of the industrial buildings, is the crypt, where the founder and various managers of the colliery are buried.

The industrial ensemble is surrounded by the workers' city. This is concentrated on an ensemble of streets, trapezoidal in shape. Most of the housing was built at the same time as or shortly after the industrial buildings. The estate includes a total of 450 individual dwellings. They are in rows, originally built in lots by street, using standard plans with identical facades and each with a rear garden. The southern estate is directly linked to the industrial ensemble, with the manager's residence forming the southern annex.

The site with its buildings, closed over fifty years ago, today illustrates the architectural and social dimensions of the Walloon coal-mining heritage. It was designed as an 'ideal city' at the very beginning of the Industrial Revolution on the European Continent (1810-20).

A modern building was added in 1991 to the industrial buildings to house the Museum of Contemporary Arts of the French Community of Belgium (see Authenticity).

The Bois-du-Luc colliery and workers' city

This ensemble is divided into five geographic zones with distinct industrial, technical, and social uses, all with a direct link to the operation of the mine. They include 22 registered built elements or ensembles, the majority of which were erected between 1838 and 1909. The colliery is, however, one of the oldest in Europe, dating back to the end of the 17th century.

The south central part is arranged around the operation of the Saint Emmanuel pit, its two shafts and its service buildings in Neo-Classical style (foremen's room, lamp room, shower-bathrooms, etc.). The pit still retains many technical elements, in particular headgear, lift cages, and an 1842 winding gear. This industrial section also includes the first manager's residence and the more

recent electricity sub-station ensemble. When the mine was closed in 1973, many neighbouring industrial buildings were demolished: the coke plant, sorting and washing equipment, locomotive shed, etc. The western section is arranged in a U-shape around a vast square courtyard with its opening facing the industrial site. The buildings included an ensemble of workshops and colliery offices. Today they house an eco-museum and a mine museum. In the direction of the workers' estate, a large metal lift gate mounted on two towers and marks the boundary of the industrial site and the colliery workshops.

The southern and south-western part of the property directly extends the colliery operations with the enormous Saint Emmanuel slag heap.

The workers' estate forms the north central part of the nominated property. The Carrés (or Bosquetville) estate was built in 1838, based on a cross-shaped symmetrical street plan and a ring road. It defines four built ensembles, two of which are rectangular in shape and the other two trapezoidal. The two-storey facades are regular and homogeneous along all the streets. The street layout evokes the underground organization of the mine galleries. At the central intersection there are some larger buildings. One of these opens onto the café and a community hall for the mineworkers. The open interior areas were given over to workers' gardens. The Carrés Estate was refurbished in 1975, and again in 1994, to improve its level of hygiene and comfort. To the north-west, the workers' estate is extended by the long Rue du Bois-du-Luc and its 131 houses built in the 19th century. To the north it includes a school.

The north-eastern part of the property mainly comprises the Le Bois pit and its houses, the Saint Patrice slag heap and, forming a link with the Carrés Estate, Quinconces Park (1866). The latter has a monument to Sainte Barbe (Saint Barbara), the patron saint of miners, and a bandstand.

The northern part of the property, along the access road to the main mining site, includes a series of functional and social extensions to the colliery. The oldest building in this section is the hospice, built in 1861. It was extended with a hospital and the Church of Sainte Barbe at the beginning of the 20th century. It also has the second manager's and the engineer's residences, the laboratory, a hotel, employees' houses, and a school.

Bois-du-Luc illustrates the industrial, urban, and social dimension of the classic era of the Walloon coal-mining heritage. In particular, it contains many technical remains that are specific to the history of coal mining.

Le Bois du Cazier colliery

This colliery illustrates a mining operation originally dating from the 19th century, the current components of which date from the late 19th century and above all from the first half of the 20th century. The nominated property

contains 26 registered components. The history of this colliery is marked by the last major mining disaster in European history, which occurred in 1956 and cost 262 lives.

Located in the north of the nominated property, the industrial section is largely rectangular in shape, arranged around the Saint Charles and Foraky pits. The entrance, located at the north-east end, is through a gate, a grid, and the gatehouse with an inscription to the collective memory of the place where the families waited for news after the 1956 disaster. The monument to the victims stands immediately beyond this entrance.

To the east lie a series of functional buildings, forming an alignment that extends from the monumental brick pediment, made up of stores, offices, the changing room, shower-baths, lamp room and the large workshop.

At the centre of the industrial site, starting from the entrance, are to be found the carpentry shop and stables, a hut of the type reserved for immigrants, and the locomotive shed. Beyond that, the area is marked by two monumental pediments which indicate the start of the machine rooms. These are similar to those of the stores and mark the industrial space; they were built in the 1930s. The central hall housed the electricity generator, the blowing engine and the compressors; it is extended by the main staircase. The west hall housed the machines and the technical peripherals for the Saint Charles pit, the winding gear. The pit has two metal headgears which frame the coal delivery building.

To the south of the industrial zone, at the rear in relation to the entrance, stand the secured surviving remains of the Foraky pithead machinery, damaged by the 1956 disaster. Today they form an ensemble dedicated to the memory of this event (memorial space, bell, monument to the Italian workers, and remains of the pit).

These industrial buildings have been converted into a museum and cultural ensemble dedicated to industry in general and glass in particular, along with topics such as workplace safety, migration, etc.

This industrial ensemble is extended to the north-east of the property and in its centre by two slag heaps, No 1 and No 2, which, together with the industrial section, form an overall landscape that is characteristic of mining operations.

The central part of the property includes the Bois du Cazier cemetery. The southern section of the property corresponds with the large Bois du Cazier slag heap (No 3). It rises some 70m above the original ground level. Today, a path provides access to its peak where a landscape viewing point is installed.

The site was finally closed in 1967. It mainly illustrates the technical and social dimensions of mine working at the end of the 19th century and in the 20th century. It is especially notable as a place of remembrance for mining

disasters, and more generally the hard and dangerous nature of the miners' work. It includes numerous technical and industrial elements which provide a comprehensive understanding of the extractive mining system as it may have been in the first half of the 20th century.

The Blegny-Mine colliery

Blegny has been the site of coal-mining since the 18th century. However, it has been rebuilt several times, notably following its destruction during World War II. The nominated property includes thirteen registered elements, some of which are old, in the centre of an industrial mining structure that is typical of the mid-20th century. Coal mining was still active here in the early 1980s and the surface equipment has been conserved. The site was rapidly converted into a mining museum, including some shallow underground galleries that are open to visitors.

The south-west section of the property is arranged around the Marie pit, its metal headgear, and a series of surrounding buildings. These are the oldest elements at Blegny-Mine, dating back to the end of the 19th century. Converted into a mining museum, the site has in particular retained and restored: the blowing engines (first installation around 1927, extended with a second unit in 1970), the lamp room, four generations of compressors (early 20th century, 1923, 1950s, and 1970s), and the winding gear (1924). This section also includes the wash tanks and the coal slurry tanks (settling tanks).

The southern section is arranged around pit No 1 and its annexes. It is surmounted by a 45m concrete tower housing the winding gear, the two lift cages, and the control booth. This system, which provides access to the galleries, still operates as part of the museum and tourism programme.

The buildings surrounding pit No 1 form a continuous ensemble, including the shaft station, forge, and machine shops. It also includes the machine building for the screening and washing plant (1946). In its day, it was an innovative system and it is the only one of its kind to have been conserved in its entirety. This section also includes separate technical premises, including the laundry for the miners' work clothes, a small manual screen, carpentry shop, and timber store.

The western section forms the mine entrance from the access road. It includes the mine offices and administrative services (1924). The centre and north of the property comprises a double slag heap and its slag handling system. The peaks rise to 37m and 55m above the original ground level respectively.

Blegny-Mine illustrates the industrial and mining development of the collieries in Western Europe throughout the 20th century. It is one of the last pitheads to have operated in this region of the world. It retains

more or less intact its monumental technical components and a significant part of its galleries, as the site was rapidly converted into a mining museum. This ensemble forms a significant and explanatory overview of surface and underground mining techniques.

History and development

Coal, or hard coal, was probably used to operate the Roman hypocausts in Liège as far back as Antiquity. However, the first archival reports of its use date from the 12th and 13th centuries, making the Walloon seams among the earliest exploited in Europe.

Alongside traditional domestic uses, coal was used for industrial purposes very early on, in glass, brick, and lime kilns, dye works, breweries, etc. The first trials in steelmaking, in the Liège region, date back to the early 17th century. Its use and the organization of its extraction adopted an advanced capitalist form. In the mid-18th century coke was known in Liège and Charleroi, but its application to steelmaking was still some way off. The first steam-operated mine drainage machines also appeared at this time.

In the early 19th century French mining legislation and the adoption of British methods led to the rapid development of underground mining to produce coke for steelmaking, and later for the pioneering mechanical engineering industry in continental Europe. The Grand-Hornu site is an extremely good illustration of this founding period of modern mining. Belgium's independence in 1830 helped to spur on this growth and made the Walloon mining basin an exemplary centre of the Industrial Revolution outside England.

The second half of the 19th century largely saw these mines continue to grow, gradually benefiting from the progress made in the second era of industrialization, such as the use of compressed air for cutting, electrification of coal extraction, mechanized pumping and sorting, chemistry of coal by-products, etc.

At the turn of the 20th century the Walloon mines began to suffer from severe competition. Production continued all year round throughout the major events and economic changes, such as World War I and the Depression of the 1930s. Walloon coal mining managed to remain serviceable, but it was ageing and had to cope with seams that were increasingly difficult to exploit. Bois-du-Luc is testimony to this long period of maturity of the Walloon mining system. Deeply affected by the Second World War, it emerged in a diminished state from bombing during the conflict.

At the end of World War II, the Belgian Government decided to undertake a massive relaunch of coal production to underpin the country's reconstruction and industrial development. However, the low productivity of the Walloon mines led to the extensive recourse to immigrant labour, especially Italian. The Bois du Cazier mine is indicative of this period both for immigration and for the difficult mining conditions. This situation took a

dramatic turn with the 1956 mining disaster and its many victims.

In 1951 the European Coal and Steel Community (ECSC) was formed as a prelude to the construction of the new Europe. This was an opportunity to restructure the Walloon mines, but 1958 saw the beginning of a movement towards the progressive closure of the less profitable pits. Almost 20,000 mining jobs were lost in a very few years. The *Société anonyme des charbonnages du Borinage* was created in 1959 to bring under the one umbrella all the basin's mining assets, undertake their closure when they became non-viable, and relaunch production using more modern methods at the best of the mines.

A final push was made in the early 1970s to introduce modern techniques at the few remaining active mines that were still considered to be productive. Blegny-Mine in particular is indicative of this period. Confronted with competition from coal imported from Eastern Europe, Africa, etc., and delivered at low cost to North Sea ports, the last remaining Belgian pitheads closed in 1983-84. This trend went hand-in-hand with the general collapse of heavy industry in Wallonia in favour of 'port steelworks' that began in 1970. The final mining crisis expresses one of the most significant aspects of this deindustrialization process, in terms of landscape, town planning, and social history.

This deindustrialization process was also characterized by long periods of abandonment, notably at Le Grand-Hornu, between its early closure (1955) and the effective takeover by the public authorities just a dozen or so years later.

3 Outstanding Universal Value, integrity and authenticity

Comparative analysis

The State Party's comparative analysis is divided into two parts. In the first, it focuses on the *distinctive features* specific to each of the four sites nominated as serial components.

The apparent uniformity of the mining heritage in its main functional components should not ignore the geological conditions and the economic, historical, and social context specific to each component. There were several hundred collieries in the Walloon region; today, they have all been closed for over two decades. Much of the infrastructure has been completely swept away and reused for completely different purposes, and thus profoundly modified. Very few mining complexes have retained their quality as evidence of this past. Recognition of this industrial heritage has resulted in the listing of various components (slag heaps and technical and industrial components of the collieries) as sites or monuments, but the vast majority are incomplete. The four nominated sites are already included in this inventory; they are the only ones that still demonstrate sufficient integrity while also

meeting the conditions of authenticity. At the same time, they are the most significant in illustrating Wallonia's mining past.

One colliery, Cheratte, was finally not included despite its architectural qualities, because of its state of complete ruin.

The State Party presents an international comparative study. It briefly quotes the major mining sites already recognized in the World Heritage List. These are the British sites of the Industrial Revolution: Ironbridge Gorge (1986, criteria (i), (ii), (iv) and (vi)), Blaenavon Industrial Landscape (2000, criteria (iii) and (iv)), and Cornwall and West Devon Mining Landscape (2006, criteria (ii), (iii) and (iv)). The Belgian sites represent a broader historical period, from the rise of the industrialization phenomenon to the mid-20th century. They also highlight technology transfers in the mining sector.

The most comparable site, in terms of the industrial theme and period, is probably the Zollverein Coal Mine Industrial Complex in Essen, Germany (inscribed in 2001, criteria (ii) and (iii)), which ceased operations in 1986.

In the field of utopian cities connected with industry, the Royal Saltworks of Arc-et-Senans, France, is a central reference (1982, criteria (i), (ii) and (iv)), and to this should be added New Lanark in the United Kingdom (2001, criteria (ii), (iv) and (vi)).

Finally, the Walloon coal mining sites are located in close proximity to and enjoy significant geological, mining, and social affinities with the Nord-Pas-de-Calais mining basin in France (which will be examined by the 36th session of the World Heritage Committee). However, because of the different history and the nature of the heritage conserved, the Belgian analytical and descriptive approach differs from the French approach as an evolving cultural landscape. The immediate environment of the Walloon sites precludes such an overall landscape approach.

ICOMOS considers that, in its first section, the comparative analysis suitably justifies the selection of the components proposed for the serial inscription. Furthermore, on the basis of the State Party's response on 16 November 2009, ICOMOS considers that the series is now complete.

However, on the basis of the TICCIH-ICOMOS thematic studies (see Bibliography), ICOMOS considers that other European or foreign coal-mining sites might have been taken into account in the comparative analysis, even though they are not included in the World Heritage List: in the Saarland, the Ruhr, the United Kingdom, Poland, the United States, China, Japan, South Africa, etc. This gap in the comparative study concerns Blegny-Mine in particular. The same applies to industrial social utopias and 19th century industrial urban planning, with Crespi d'Adda, (Italy, 1995), the Guise Phalanstère (France), or even the Catalan industrial colonies (Spain) and the watchmaking

towns of La Chaux-de-Fonds and Le Locle (Switzerland, 2009), etc.

ICOMOS considers that the State Party's comparative analysis has been carried out at the national level for similar properties and at the international level the gap is largely filled by the ICOMOS-TICCIH thematic studies. The ensemble makes it possible to identify the specific values and comparative significance of the nominated property.

ICOMOS considers that the comparative analysis justifies consideration of this property for the World Heritage List.

Justification of Outstanding Universal Value

The nominated property is considered by the State Party to be of Outstanding Universal Value as a cultural property for the following reasons:

- The abundant presence of coal in the Walloon subsoil permitted the development of its extraction in ancient times for domestic and pre-industrial applications.
- The British example of the Industrial Revolution spread very early to the Walloon mining basin, resulting in the rise of heavy industry in the early 19th century. This was fostered by the region's traditional use of hard coal, the proximity of the British example, and the possibility of rapidly developing the transport of heavy materials by canal or rail.
- The four sites selected are testimony to the history of the Industrial Revolution in Europe, from its arrival on the Continent in the early 19th century, and then during the second era of industrialization, through to its decline in the second half of the 20th century. This history has many facets - technical, architectural, social, landscape, and urban.
- The property is testimony to the built utopias of the 18th century and their implementation in the 19th century within the context of the Walloon mines, for the industrial buildings and workers' housing.
- In the 20th century, through the large-scale recruitment of immigrant labour, the collieries were privileged places for intercultural exchange in the context of mining and industrial work.

The four sites of the serial nomination are complementary and exemplify Belgian mining history. The first two illustrate the birth and development of this type of industry in the 19th century, within an overarching architectural and social vision of the paternalistic type. The other two are testimony to the technical developments and utilitarian architectonic options of the early and mid-20th century. The ensemble therefore provides considerable analytical and typological consistency in coalmines during the various phases of contemporary industrial history.

ICOMOS considers that this justification is appropriate.

Integrity and authenticity

Integrity

The integrity of the mining, industrial and social testimony is not borne specifically or totally by any of the sites alone. This lack of individual completeness of the sites is a justification for the serial approach.

The historical dimension of the beginnings of the Industrial Revolution and its initial growth (1800-70) is above all present at Grand-Hornu and Bois-du-Luc. These two sites are remarkable testimony to the ambitions and utopian ideals of 19th century industrial architecture and town planning in Europe. The technical and industrial testimony for this period is weaker, but it is present at Bois-du-Luc.

Industrial organization at the height of European coal mining (from the end of the 19th to the first half of the 20th centuries) is clearly to be seen at the Bois du Cazier site. It also reflects the essential social values of the mining and industrial world at this period: immigration and the dangerous nature of the work, as evidenced by the 1956 disaster.

The technical dynamics of coal extraction and processing, as they were in the final phase of operations in the second half of the 20th century in Europe, are mainly present at Blegny-Mine. All the machinery and the access to the galleries at this site provide a complete perspective of this industrial and technical phase of human history. It forms an integrated operational ensemble.

The industrial mining landscape dimension of the sites is present in many places, notably the imposing slag heaps in Bois-du-Luc, Bois du Cazier, and Blegny-Mine. The landscape value is, however, of varying quality depending on the site, and is sharply limited by the surrounding environment, with which at times the coalmine has no direct rapport. The nomination dossier does not rate this element of the property's value highly, and so it is only a secondary dimension of its integrity.

ICOMOS considers that the elements of the series have been selected for the quality, value, and extent of the testimony they provide, each within its own frame of reference. Each expresses an original and complementary dimension of the value of the ensemble of the serial nominated property and each has the necessary components with sufficient integrity for a clear expression of this overall value.

Authenticity

Grand-Hornu: The industrial buildings are currently in a fairly good state of conservation, but in a form that was restored and reconstructed in the 1970s from an abandoned site in ruins. Some buildings however have retained this condition, notably the remains of the workshops, which are roofless but in their original masonry architectonic state. There are no technical or

industrial remains. While the architectural authenticity of the industrial ensemble is weak, it still expresses the atmosphere of an ideal industrial city of the early 19th century. It is possible in this case to refer to perceived authenticity.

The Museum of Contemporary Arts of the French Community of Belgium, which provides a new use for the industrial site, has installed a new building that blends closely with the existing heritage. The overriding architectural decision was to stress its differentiation while at the same time ensuring that the volumes and materials were compatible with its historical environment. It can be considered favourably since it does not adversely impact the authenticity of the place or its expression.

The state of the workers' houses poses a problem of authenticity. The houses were sold to private owners, starting in the 1950s, and work to modernize and maintain the facades has been carried out without there being any concerted conservation policy for the urban heritage. The State Party considers that these transformations are reversible. Extensive conservation-restoration work for the attributes of the authenticity is to be considered for this part of the property, notably following the decision 34COM 8B.27, point e, of the World Heritage Committee.

Bois-du-Luc: This is a very diversified ensemble providing industrial and urban structures, and architectural components that satisfactorily meet the conditions of authenticity. The later abandonment of mining than at Grand-Hornu (1973) occurred in a cultural and social context that was more aware of heritage conservation. The actions by the State were programmed and organized in consultation with the private and public owners. The exterior restorations were carried out with greater care and respect for authenticity. The adaptation of the houses to contemporary urban use may be considered successful, having been carried out under the aegis of a single owner with a social role. The eco-museum, which occupies a large part of the industrial site, and the mine museum contribute to the expression of the site's authenticity.

Bois du Cazier: The structure of the site and its industrial and mining buildings form an ensemble that bears witness to the heyday of mining in Wallonia from the end of the 19th century to World War II. It also testifies, perhaps even more strongly, to the social conditions and the dangers of mining operations. The memorial to the 1956 disaster and the industrial museum contribute to the expression of the authenticity of these testimonies. In terms of construction, only the three pediments and the two metal headgears provide visual elements of an authentic nature. The other aspects of the buildings on the site have been extensively modified, notably with a view to making this a memorial after the disaster and the closure of the site. The architectural and organizational contributions to the site carried out within this context are of an interpretive and functional nature, underpinning the

collective memory; from a morphological and architectural point of view they cannot be said to be authentic. The environment of the industrial site, comprising the slag heaps and the cemetery, contributes to a sense of the property's landscape authenticity. In short, the testimony of the workers' memory is absolutely authentic, and it is underlined by the landscape environment of the industrial site, but the site's architectural and structural components are much less so.

Blegny-Mine: The industrial site is an authentic expression of a mining facility of the final period of coal mining in Wallonia. Its physical dimensions and the comprehensive nature of its technical and industrial evidence emphasize this authenticity and allow an interpretation of the quality of the mine's technical and social conditions post-World War II. Still in operating condition, the technical and industrial process for extracting and preparing coal meets the conditions of authenticity.

ICOMOS considers that the authenticity of the components of the nominated serial property varies depending on the component considered and depending on the property's sites, but it nonetheless achieves a satisfactory level overall. The programme announced for the renovation and management of the Grand-Hornu workers' city will favourably restore the conditions of authenticity for this property once it has been implemented.

ICOMOS considers that the conditions of integrity and authenticity are satisfactory overall. Several gaps will be filled by implementing the projects announced for Grand-Hornu.

Criteria under which the property is proposed

The property is nominated on the basis of cultural criteria (ii) and (iv).

Criterion (ii): exhibit an important interchange of human values, over a span of time or within a cultural area of the world, on developments in architecture or technology, monumental arts, town-planning or landscape design;

This criterion is justified by the State Party on the grounds that the Walloon coalmines are among the earliest in Europe. They played an exemplary role in mining, notably during the modern era. They represent a site where the innovations of the English Industrial Revolution were disseminated on the continent of Europe very early, as early as the 18th century. This role was extended and reinforced in the 19th century when the Walloon mining region in its turn became an exporter of mining technology and knowledge worldwide. As a global coal extraction system, the Belgian colliery model was widely disseminated and taught.

The Walloon mines are one of the oldest and most important places of cultural intermixing through the

participation of workers from other regions (Flemish in the 19th century), and then through immigration from various European regions in the 20th century (Italians, Czechs, Hungarians, Poles, Yugoslavs, Russian prisoners, etc.). The 1956 accident at Bois du Cazier symbolizes this mixing of cultures in the melting-pot of the mine: the victims were primarily Italian and Belgian, but ten other nationalities were also represented.

The Grand-Hornu and Bois-du-Luc sites reflect the influence of architectural and urban trends linked to the utopian view of the industrial and workers city that arose in the Age of Enlightenment.

ICOMOS considers that the four sites that make up the series nomination are testimony to considerable and exemplary technical, cultural and social exchange in Europe throughout the development and operation of coal mining.

ICOMOS considers that this criterion has been justified.

Criterion (iv): be an outstanding example of a type of building, architectural or technological ensemble or landscape which illustrates (a) significant stage(s) in human history;

This criterion is justified by the State Party on the grounds that the four sites of the Walloon coal-mining heritage form a microcosm of the Industrial Revolution from the technological and social points of view.

At the technological level, the property is testimony of the three successive technical systems associated with the Industrial Revolution: its initial development, through to around 1860, based on coal, steam, and iron; then the changes wrought by the second era of industrialization, electricity and chemistry in particular; and finally, from the 1960s, the final efforts at mechanization in the face of the inevitable deindustrialization of Western Europe (Blegny-Mine).

On a social level, the Belgian coalmines illustrate, in the opinion even of Karl Marx, all the constituent elements of industrial capitalism: the switch from family capitalism to the proprietary limited company, the creation of a working class entirely identified with its means of production and shared values, and the development of idealistic and utilitarian paternalistic management. The Grand-Hornu and Bois-du-Luc city-factories provide two complete examples from the 19th century.

ICOMOS considers that the ensemble of the four sites that form the property provide a prominent and complete example of the industrial mining world in continental Europe at the various stages of the Industrial Revolution. It provides significant testimony of its industrial and technological components, its urban and architectural choices, and its social values. It also provides a significant overview of mining landscapes of this period.

ICOMOS considers that this criterion has been justified.

ICOMOS considers that the serial approach is justified by the selection of relevant and complementary sites.

ICOMOS considers that the nominated property meets criteria (ii) and (iv) and conditions of integrity and authenticity and that Outstanding Universal Value has been demonstrated.

Description of the attributes of Outstanding Universal Value

The four sites of the nominated property are complementary and exemplify Belgian and European mining history. They provide four testimonies of the various technical, architectural and social forms of coal mining throughout this history.

- First, as a mining project in terms of the organization and construction of the industrial site, in the various periods of the Industrial Revolution taken as a long-term process. More specifically, its beginnings and its first peak (Grand-Hornu and Bois-du-Luc), its functional utilitarianism in the second era of industrialization (Bois du Cazier), and its late reconstruction and final productive intensification in the phase of decline (Blegny-Mine).
- The property is testimony to the utopias of the industrial city within the context of coal mining, notably in the form of the ideal city of Grand-Hornu organized around an industrial site with strong architectural significance, and the very complete industrial and social ensemble of Bois-du-Luc, illustrating the Christian paternalism of family-owned companies in the 19th century.
- The property is testimony to the technical systems used to extract coal, particularly the old machines at Bois-du-Luc and the technological ensemble at Blegny-Mine. The latter, by virtue of its completeness, both above and below ground, and its state of conservation permit a satisfactory interpretation of the coal production process.
- The interculturalism and workers' values coupled with immigration are clearly present in Bois-du-Cazier, because of the 1956 disaster and the presence of the memorial.
- The presence of the mining landscape with the slag heaps provides additional understanding at three of the sites: Bois-du-Luc, Bois du Cazier, and Blegny-Mine. They complete and reinforce the attributes of the Outstanding Universal Value listed above.

4 Factors affecting the property

Development pressures

In general, there are few risks linked with uncontrolled urban or industrial economic development. All the sites are listed, thereby guaranteeing that special attention will be paid to any potentially threatening planned activities. Additionally, industrial activity has ceased and its

resumption is improbable given the investment that would be required

The industrial sites all have a cultural or social function today, and the current infrastructure meets the needs of these changes in use. All have been recently restored. There is little space left for new construction in the buffer zones with their dense built urban environments (Grand-Hornu, Bois-du-Luc and Bois du Cazier). Blegny-Mine is surrounded by an essentially agricultural area.

ICOMOS considers that there is potential for property pressures from the renewal of the existing built environment within the urban buffer zones and recommends that attention mainly be paid to changes to the existing building stock and restoration.

Tourism pressures

Through their roles as cultural, memorial, or museum centres, the industrial sites already receive many visitors. This does not pose any problems, since the sites have all been stabilized and restored; the risk of accidents is limited. Furthermore, the surface areas concerned, the volumes of the buildings, and the decisions made when they were converted allow for the reception and movement of a large number of visitors. At present, none of the sites has reached its maximum capacity and significant increases are not an issue at any of them.

Environmental pressures

There are few, if any, environmental pressures. On the contrary, it could be said that the cessation of operations on the sites has resulted in an improvement in the air quality with a reduction in dust and smoke.

The colonization of the slag heaps by wild or planted shrub vegetation is helping to stabilize these artificial hills, which are in places very high and steep. This provides a natural means of preventing the risk of landslides or collapses.

Natural disasters

Belgium is not on any fault line. The earthquakes are of low amplitude and are not noticed by the inhabitants. However, there is a risk of the shoring of the mine galleries being weakened in the event of an earthquake.

With respect to mine risks, the safety precautions demanded by the mine administrative authorities precludes any risk of gas emanations and consequent accidents. The situation of Blegny-Mine is special, as it is possible to visit one of the old galleries.

Impact of climate change

The effects of climate change are at present indiscernible. Events such as tornadoes or exceptional storms, possibly linked with climate change, have so far not affected the property.

ICOMOS considers that the threats to the property itself are low. On the other hand, pressure from renewal of the existing urban building stock could eventually occur in the urban buffer zones.

5 Protection, conservation and management

Boundaries of the nominated property and buffer zone

The components of the property and their buffer zones are:

- Grand-Hornu: The property has a surface area of 15.86ha; 859 people live within its boundaries. The buffer zone has a surface area of 47.81ha, and 387 people live within it.
- Bois-du-Luc: The property has a surface area of 62.55ha; 622 people live within its boundaries; the buffer zone has been extended in accordance with the decision 34COM 8B.27, point b of the World Heritage Committee, under a regional decision in August 2011, surface area is 100.21ha.
- Bois du Cazier: The property has a surface area of 26.88ha; there are no residents within its boundaries. The buffer zone has a surface area of 104.06ha, and 1,049 people live within it.
- Blegny-Mine: The property has a surface area of 12.78ha; there are no residents within its boundaries. The buffer zone has a surface area of 92.62ha, and 158 people live within it.

ICOMOS considers that the boundaries of the four sites and of their buffer zones are adequate.

Ownership

In general, the industrial parts of the sites were acquired by the regional or local authorities following the closure of the mines. The management of the industrial sites was then transferred to cultural, tourism, or social associations under long-term leases.

There are two types of ownership in the inhabited zones: semi-public entities in charge of public housing acting as the lease owner of the housing (the Carrés Estate in Bois-du-Luc) and private owner-occupiers (the workers' houses in Grand-Hornu).

The main public and semi-public owners are:

- Grand-Hornu: Hainaut Province (site), Boussu Commune (landscaped areas).
- Bois-du-Luc: Walloon Region (site), Centr'habitat public housing association (estate), Louvière public social assistance centre (hospital), Louvière City (hospice, schools and park), Le Doyenné (church and schools).
- Bois du Cazier: Walloon Region General Commissariat for Tourism (site), Charleroi Commune (cemetery).

- Blegny-Mine: The World Heritage Committee requested clarification of the situation for this site (34.COM 8B.27, point a). The difficulty in establishing ownership and right of use for this site was in particular related to the State Party's right over the underground parts, because of the cessation of the industrial mining operations but not to the use of certain galleries for tourism activities. This question is currently being settled as follows:
 - Upon liquidation of the operating company, SA Charbonnages d'Argenteau, the mining site's property ownership reverted to the Province of Liège. The latter then ceded the usage rights to the Walloon Region which then contracted it to the management association "Domaine touristique de Blégny-Mine" (2010).
 - However, the underground mine remains under the mining concession held by SA Charbonnages d'Argenteau until June 2012. On this date, the Walloon Region intends to take over the concession; the transfer deed is currently being prepared. During the transition period, the situation of usage and responsibility for the underground mine for tourism purposes depends on the agreement (not provided to us) between the mining company and the *de facto* management association for the site and its underground parts; in the event of an accident a complex legal situation may ensue.
 - The Blegny-Mine Association owns the documentation centre and the rolling stock; it has also become the contractual manager of the site under a management agreement with the Province of Liège (General Commissariat for Tourism) effective from 1 January 2010.

ICOMOS considers that the situation of ownership of Blegny-Mine has been clarified and that the complex situation will be settled after enactment of the deed of transfer for the long-term lease of the underground mine to the Walloon Region.

Protection

Legal protection

The listing as a historic monument of the Walloon Region is recognition of the heritage value of a property, but also a public commitment to take the necessary measures for this property's protection and conservation. This commitment takes several forms: regulatory, organisation of the consultation procedure, financial consolidation by the Walloon Heritage Department and legal action if needed. Two other levels of protection also exist. Recognition of *protected heritage status* is reserved for the sites and ensembles. This is a lighter and more flexible restriction than listing. There is also a higher level of classification, *Exceptional Heritage* of the Walloon Region. At times, municipal orders and plans can strengthen and extend the regional level of protection.

The World Heritage Committee recommended more extensive and more systematic protection of the property's more significant components (Decision 34.COM 8B.27, point c); it also requested a standardized protection system for the buffer zones (Decision 34.COM 8B.27, point d).

At Grand-Hornu, the industrial site, buildings, and interior courtyards are listed as historic monuments (1993), as are the worker's city and the manager's residence (August 2011).

In Bois-du-Luc the majority of the industrial and social buildings and the workers' housing is listed as a historic monument (1996). They have been covered by the higher level of Exceptional Heritage of the Walloon Region since 2006. The employees' houses, engineer's and second director's residences, hotel, workers' houses outside the Bosquetville Estate, and the Saint Patrice and Saint Emmanuel slag heaps were listed in August 2011.

Since 1990 the Bois du Cazier industrial site has been covered by Walloon Protected Heritage status. The non-listed industrial sections, the historical components of the communal grave and the Italian monument were listed as historic monuments in August 2011.

The Blegny-Mine mining site was listed as a historic monument in August 2011. In particular, this listing covers: the Marie pit buildings, its internal equipment, external coal slurry tanks; pit No 1, its tower and industrial facilities, its lift and part of the galleries; the slag heap building and machinery; a series of technical buildings (laundry, sorting yard, carpentry shop, forge entrance, weigh scales, etc.); and the site entrance. Blegny-Mine's buffer zone was promulgated by Regional Decree in August 2011.

ICOMOS considers that the progress made since 2009 in extending the protection of the components that make up the four sites complies with the recommendations of the World Heritage Committee and that this protection is now adequate.

Protection of the buffer zones is provided, at a general level common to the four sites, by the CWATUPE (Walloon Code for Regional Development, Urban Planning, Heritage and Energy) which defines the protection zones for listed monuments and sites, and also stipulates the general terms for their protection. Urban planning permits can only be issued after compliance has been granted by the *Royal Commission for Monuments, Sites and Archaeological Excavations*. The serial property's four buffer zones have officially been placed under this regulation by a regional deed dated 22 August 2011.

The sector plans, specific to each site's commune, records the local town planning situations. The first three sites are located in zones with long-standing industrial and urban occupancy, the fourth, Blegny-Mine, is in a

rural zone; most of its buffer zone is given over to farming and only a small fraction is allocated to rural housing.

ICOMOS considers that control of the buffer zones is adequate under the provisions of the Development Plan (CWATUPE) as they refer to the environment of listed monuments and sites, and their application to the four buffer zones of the serial nomination, under the Regional Deed of 22 August 2011. ICOMOS recommends that landscape impact studies be carried out prior to any urban or industrial conversion projects at the first three sites to determine how they affect the property's visual values.

Traditional protection

The traditional protection concerns the involvement of the residents or the neighbouring population regarding the components of the property. It is expressed in the form of a living working-class culture and an on-going very strong commemoration of the mine victims in Bois du Cazier, a living memorial to the Walloon and immigrant miners. It is also expressed by the attitude of the inhabitants of the worker estates towards their homes.

Effectiveness of the protection measures

Given that the components expressing the property's value have been listed as monuments or sites, ICOMOS considers that the protection measures are adequate and that they should be effective. The same applies to the buffer zones under the protection of the Development Plan (CWATUPE).

ICOMOS considers that the legal protection in place is adequate.

Conservation

Inventories, archives, research

There is a series of sector inventories of historic monuments in the Heritage Department of the Walloon Region. This is completed by recent studies used to inform the extension of listings to include various components of the property (2009-2011).

Each of the sites has its own archives, at times very extensive, regarding its history; they are generally stored in documentation centres open to researchers (Blegny-Mine and Bois du Cazier). There are also numerous historical, regional and tourism studies made by various institutions, especially Liège University. The latter assisted with the creation at Blegny-Mine of the mining industry archive and documentation centre (CLADIC). More generally, the documentation services and public libraries, both at the site museums and in city and university institutions in Belgium, have extensive documentation dealing with the various architectural, urban, social and industrial aspects associated with the sites and the history of coal mines in Belgium and Europe.

Present state of conservation

Aside from the Grand-Hornu workers' houses, with their extensively modified facades, the state of conservation of the property's various components is generally good. It is monitored by the cultural, tourism and museographic associations in charge of the majority of the industrial sites, through semi-public structures for the other components of the property, the dwellings in particular.

Nonetheless, this generally favourable state of affairs seems to reflect widely varying local dynamics, specific to each site, and limited involvement by the regional services responsible for regional heritage conservation, which alone are in a position to ensure a homogeneous approach to these issues.

Active conservation measures

The authority responsible for conservation and restoration is the Heritage Department of the Walloon Region. In practice, for the public and semi-public sites, the conservation work is mainly provided by the owner bodies in consultation with the other local and regional authorities concerned, generally under multi-year plans. They are supported by specialist associations: Wallonia-Brussels Industrial Heritage, Museums and Society in Wallonia (an industrial, scientific and technical heritage group), and Walloon Archives.

Following the decision 34.COM 8B.27, point e, by the World Heritage Committee, a foundation for the restoration of the 160 façades of the Grand-Hornu workers' city is now being set up by the partners in the site's management. It includes a programme for the ensemble together with technical and financial aid for the individual owners.

The studies for writing a general plan for the conservation of the industrial facilities at Blegny-Mine were started in 2011, under the responsibility of the new director of conservation and risks.

ICOMOS considers that the various sites have developed or improved their local conservation plan since the initial nomination in 2009. It would nonetheless be advantageous to harmonize these plans and incorporate them into an overarching conservation plan for the four sites in order to target the full expression of the serial property's Outstanding Universal Value.

Maintenance

General maintenance measures are largely handled by the sites' managing associations and institutions.

Maintenance of the technical and industrial components still in operation at Blegny-Mine is financially covered by the contract between the Walloon Region and the site's Management Association.

Effectiveness of the conservation measures

ICOMOS considers that the effectiveness of the conservation measures has been improved by the measures taken, notably the renovation project for the Grand-Hornu workers' city and the draft maintenance and conservation plan for the technical facilities at Blegny-Mine.

Nonetheless, the creation of an overarching conservation plan, as recommended by the World Heritage Committee (34COM 8B.27, point e), could be based on grouping together the existing or draft conservation plans, providing they are written using a shared format prepared by the scientific authorities in charge of supervising the serial property. This would make it possible to harmonize the policies at each site and to handle conservation projects in a more homogeneous manner.

Local trends and issues remain: at Grand-Hornu, the policy for restoration assistance for the workers' city needs to be implemented; in Bois du Cazier, the conservation policy seems to be dominated by memorial and social aspects to the detriment of the site's other material components; and at Blegny-Mine, maintenance of the technical facilities requires significant long-term attention, etc.

Greater involvement by the Coordination Group and the Regional Heritage Department in the scientific entities and in the supervision of the overarching conservation is required.

ICOMOS considers that conservation policies exist and are being developed for each of the sites, albeit independently. By creating conservation plans for each site using a shared format, it would be possible to harmonize the individual policies leading to conservation projects being handled in a more homogeneous way. The Coordination Group and the Regional Heritage Department must become more involved in the scientific entities and in supervising the conservation of the four sites.

Management

Management structures and processes, including traditional management processes

The management of the industrial sites largely takes the form of a delegation of contractual activities of a cultural, social, or museographic nature by public or semi-public owners to specialist associations or professional public entities. As a general rule, a lease and a contract govern the relationships between the owner and the manager:

- At *Grand-Hornu*, the manager is the Walloon French Community and the Museum of Contemporary Arts.
- At *Bois-du-Luc*, the sections of the industrial site open to the public are entrusted to the Ecomuseum and the GABOS cultural activity group. They receive

financial assistance from various regional and local authorities.

- At *Bois du Cazier*, the overarching management is entrusted to the 'Bois du Cazier' association, which benefits from the financial support of the General Commissariat for Tourism, the Charleroi Community, and the Belgian French Community. Its activities are shared by the site's overall management, the memorial, and the glass museum.
- At Blegny-Mine, the legal situation of the management association "Domaine touristique de Blegny-Mine" has been clarified since 2009 and its relations with the regional and provincial public governing authorities have been strengthened.

A series of public, semi-public, and individual owners manage the other buildings used for community purposes or for housing.

There was no clearly established overarching management framework in the initial nomination dossier and the World Heritage Committee pointed out this gap (34COM 8B.27, point f). The additional dossier itself indicated that "to develop a long-term shared and coordinated approach was innovative" for the managers of the four sites. It is the Walloon Heritage Department that has brought them together relatively regularly since 2009, notably to write the additional dossier. This has led to:

- as a first step, the implementation of a provisional working group which was recently converted (22 September 2011) into a permanent *overarching Coordination Group*; its composition has been made official and it has met on several occasions;
- a "joint declaration" signed by the four site managers in 2009, committing them in general terms to complying with the values of their sites and to consulting with each other;
- each site having a steering committee involving a management committee and a scientific committee;
- a draft management plan that is compiled and implemented under the authority of the Coordination Group; preliminary work has recently been started, following the creation of the Coordination Group

ICOMOS is pleased to note the recent implementation of a federal management structure, the *overarching Coordination Group*, in accordance with the decision 34COM 8B.27, point f) of the World Heritage Committee; it must accompany and coordinate the property's four steering committees.

On the other hand, ICOMOS notes that the division into four independent site scientific committees seems to be prejudicial to the expression of the property's Outstanding Universal Value, which is not fully borne by any of the sites but by the ensemble of the four. A single scientific committee, grouping together all the various entities already planned at each site, and working with the Coordination Group, is essential. It would be able to prepare the shared conservation and management formats; it would be able to deliver opinions about the

conservation of the series as a whole and to coordinate its supervision.

Policy framework: management plans and arrangements, including visitor management and presentation

The shared reference framework for the territorial management of each site is provided by the "sector plans" governed by the Town Planning Code (see protection). These ensure control over land zoning and they govern building permits.

The January 2011 complementary documentation provides the following points relative to the operation of the Working Group common to all the sites, which is a forerunner to the Coordination Group:

- an "action programme" common to the four sites for 2010 and one for 2011. However, they are very schematic, merely providing chapter headings dealing with cultural, tourism and social aspects; the effective actions are an initial merger of the communication policies and the organization of a joint study day;
- the announcement of a management plan.

ICOMOS takes note of a federal management system and the difficulties the sites have in working together. Rather than compile a joint management plan, it would seem more useful to define a detailed management plan for each of the sites based on, if possible, a shared format that would be defined by the *Coordination Group* and the *Regional Heritage Department*, and to include the conservation plans already mentioned together with the confirmed elements of the joint annual action plans.

Risk preparedness

Risk management primarily relates to the safety of the old mines and the public's admission. The former is governed by the Belgian Mines Code, the most recent version of which dates from 1998. A manager has been appointed and appropriate inspections are made regularly.

The only site where there is frequent inspection of its facilities is Blegny-Mine, in terms of its industrial safety and the admission of the public, since much of it is still operational. The lift cages and cables undergo daily visual inspection; other regulatory inspections are performed at this site at frequencies ranging from weekly to yearly. They are carried out by qualified personnel from approved agencies. There are specific electricity safety measures for the underground facilities, with a local emergency generator. The absence of firedamp and dioxygen (O₂) levels are checked continuously. If a first threshold is reached, the ventilation systems are automatically started up. Other alert levels and automatic safety procedures are in place. Blegny-Mine is classified as a 'non-firedamp mine,' *i.e.*, one which presents a low and stable potential mine risk. An

engineer was hired in December 2010 to oversee safety at Blegny-Mine.

The pits at the other sites are under passive supervision, as all have been closed. The risks involved in admitting the public to the old mine buildings are of the same order and subject to the same safety and health rules as all other similar premises open to the public. They have been secured and have automatic fire warning systems. Some premises considered more liable to theft or break-ins are protected by alarms and surveillance systems.

Involvement of the local communities

The municipalities are involved in the management and development programmes at each of the sites, as well as in consolidating the property's finances for conservation. The site management associations and local cultural associations provide significant opportunities for the local population, especially former miners and their families, to engage in the life of each of the sites. The latter attend the Bois du Cazier memorial events and are in charge of much of the current operation of the Blegny-Mine facilities.

Resources, including staffing levels, expertise and training

Numerous staff, specializing in the relevant activities, are in place at the various sites that make up the serial property. In most cases they are employed by the associations and companies in charge of management and the cultural and museographic activities at the sites:

- At Grand-Hornu, around one hundred people, some of whom work part-time.
- At Bois-du-Luc, around fifteen people are employed by the two museographic associations.
- At Bois du Cazier, the management association employs a staff of 28 people; ten Charleroi municipal employees are also seconded on site.
- At Blegny-Mine, 76 people are present under various contractual arrangements. The tasks involve running the site for visitors, as well as three maintenance teams.

ICOMOS notes that no information is provided about the staff in charge of the conservation of the properties.

Effectiveness of the current management

The effectiveness of the tourism and cultural management at each site, considered as an autonomous entity, appears satisfactory. It is in most cases provided by a large number of staff, although no mention is made of their skill levels. These teams are also in charge of general maintenance of the public areas and, at Blegny-Mine, they are also tasked with the technical operation of the mining site.

In the final analysis, this is a relatively loose federal-type property management system, with each site having its own management structure. It is therefore essential to

strengthen the coordination and harmonization aspects between the sites, in particular to express fully the Outstanding Universal Value which is not borne individually by any one of the sites, but by the serial ensemble. The approaches to adopt in order to achieve this involve the effective operation of a common overarching entity, the merger of the sites' scientific committees, individual site management plans written on the basis of a common format and the harmonization of conservation plans.

ICOMOS considers that the management system of the property is adequate at least with regard to cultural and museographic management at each of the sites, as well as for technical operation and general maintenance; but it should be reinforced by the merger of the site scientific committees and individual site management plans written on the basis of a common format.

6 Monitoring

The original nomination dossier explicitly indicates that there are no specific indicators to measure the property's state of conservation (p. 75). However, 'health status files' were developed for each building to coincide with the compilation of the nomination dossier. In theory, these are to be updated every five years. The files produced are annexed to the documents for each site. In practical terms, they are photographs of the building façades with qualitative statements ranging from 'very good' to 'very poor'. The 'work/urgency' section is generally not documented.

ICOMOS considers that monitoring is technically in place at the level of the individual public and private buildings that form the property, but that no overall monitoring has been defined to date in terms either of its indicators or of a common framework and of the exercise of responsibility for the monitoring.

7 Conclusions

ICOMOS recognizes the Outstanding Universal Value of the Major Mining Sites of Wallonia (Belgium), comprised of the former Grand-Hornu, Bois-du-Luc, Bois du Cazier, and Blegny-Mine collieries. The series is fully justified. ICOMOS also notes the efforts made by the State Party to satisfactorily respond to the recommendations of the decision 34COM 8B.27 of the World Heritage Committee; however, all these efforts are very recent with regard to certain points (e and f notably) and it requires additional efforts, such as the establishment of an overarching scientific committee for the four sites and the writing of a harmonised conservation plan using a common format.

Recommendations with respect to inscription

ICOMOS recommends that the Major Mining Sites of Wallonia, Belgium, be inscribed on the World Heritage List on the basis of **criteria (ii) and (iv)**.

Recommended Statement of Outstanding Universal Value

Brief synthesis

The Grand-Hornu, Bois-du-Luc, Bois du Cazier and Blegny-Mine sites represent the best preserved places of coal mining in Belgium, from the early 19th to the second half of the 20th centuries. The Walloon Coal Basin is one of the oldest, and most emblematic of the industrial revolution, on the European continent. The four sites include numerous technical and industrial remains, relating to both the surface and the underground coal mining industry, the industrial architecture associated with the mines, worker housing, mining town urban planning and the social and human values associated with their history, in particular the memory of the Bois du Cazier disaster (1956).

Criterion (ii): Among the earliest and largest in Europe, the four Walloon coalmines are testimony to the early dissemination of the technical, social and urban innovations of the industrial revolution. They then played a major exemplary role on the technical and social levels through to recent times. Finally, they are one of the most important sites of interculturalism arising out of mass industry through the participation of workers from other regions of Belgium, Europe and later Africa.

Criterion (iv): The ensemble of the four Walloon mining sites provides an eminent and complete example of the world of industrial mining in continental Europe, at various stages of the industrial revolution. It bears significant testimony to its industrial and technological components, its urban and architectural choices, and its social values, especially following the Bois-du-Cazier disaster (1956).

Integrity

The series' components have been selected for the quality, diversity and wealth of the testimonies they provide. Each expresses an original and complementary dimension of the serial property's overall value, and each has the necessary components demonstrating sufficient integrity for an intelligible expression of this overall value.

Authenticity

The authenticity of the individual components of the serial property varies somewhat depending on the component considered and depending on all the property's sites, but it achieves a satisfactory level overall. The programmes announced for the renovation of certain components, such as the Grand-Hornu workers' city, should favourably restore the conditions of authenticity for this property. Nonetheless, an

overarching conservation plan would be welcomed to ensure the authenticity of this serial property is lastingly maintained.

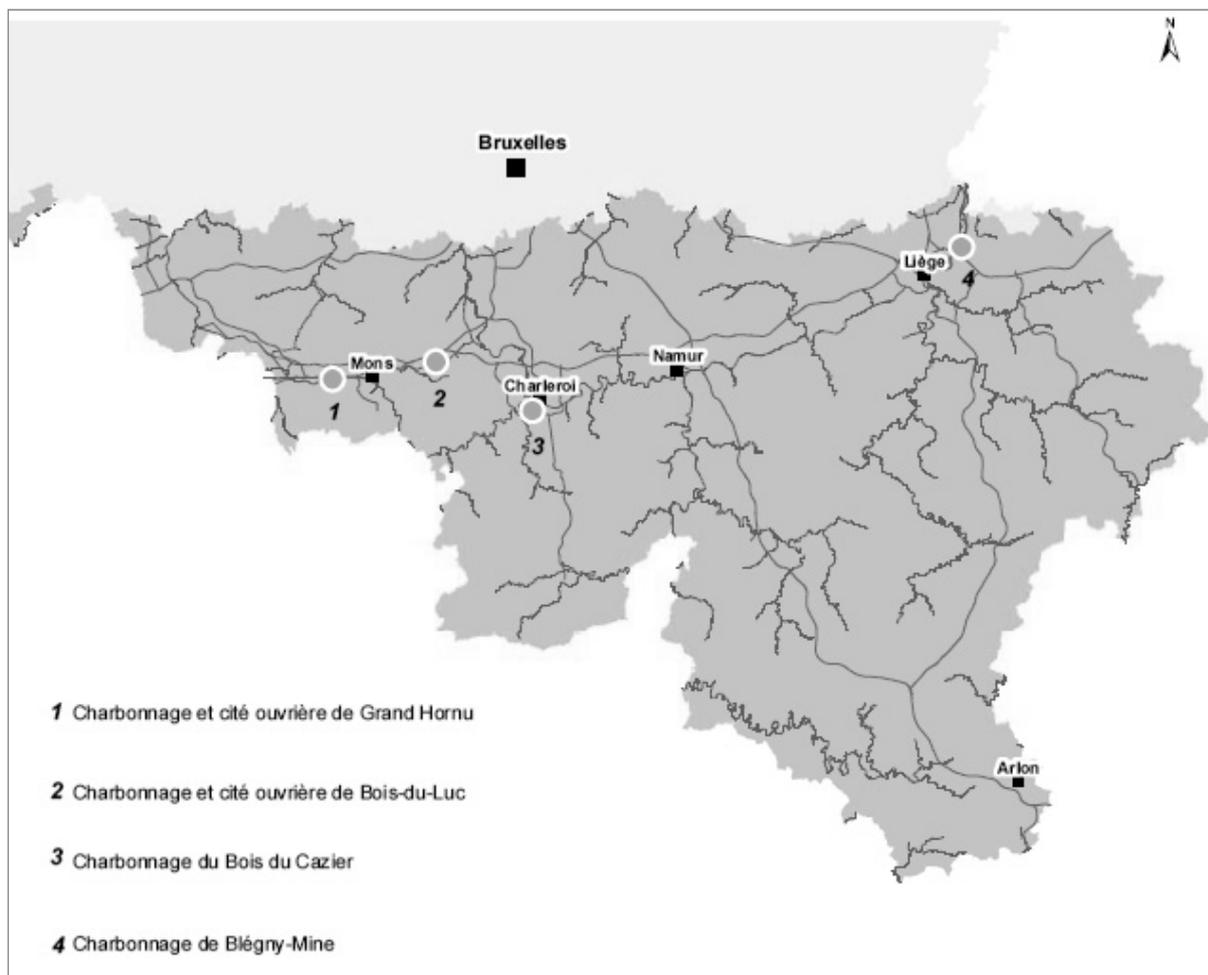
Management and protection requirements

Overall, the protection measures for the sites are adequate. Guarantees have been provided for the sound management of the urban and rural buffer zones through local town planning or sector plans, implementing the general provisions of the Development Code for the environment of the listed monuments and sites.

Starting from the addition of sites with separate management and conservation systems, the serial property has recently acquired a permanent overarching body that is operating effectively: the overarching Coordination Group. The scientific capacities of this group must be strengthened and the programmes and actions coordinated to achieve a level of management and conservation compliant with that of a property with recognised Outstanding Universal Value.

ICOMOS recommends that the State Party give consideration to the following:

- Strengthening the scientific capacity of the overarching Coordination Group by merging the four site scientific committees or at least establishing closer cooperation between them;
- Strengthening the presence and the professional involvement of the Regional Heritage Department in the property's overarching management bodies;
- Writing conservation management plans for each of the sites based on a common format prepared by the Coordination Group and by its associated scientific and professional bodies, and produce an overarching conservation plan;
- Carrying out, for the urban or industrial conversion projects in the buffer zones, landscape impact studies insofar as the property's visual values are concerned;
- Confirming the financial capacity of the Grand-Hornu Foundation for the restoration of the worker city's conditions of authenticity;
- Forwarding to the World Heritage Centre the deed of transfer to the Walloon Region of the long-term lease for the underground mine at the Blegny-Mine site once it has been enacted.



Map showing the location of the nominated properties



Grand-Hornu



Bois-du-Luc



Bois du Cazier



Blegny-Mine

Les sites miniers de Wallonie (Belgique) No 1344rev

Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie

Les sites miniers majeurs de Wallonie

Lieu

Communes de Boussu, La Louvière, Charleroi, Blegny
Provinces de Hainaut et de Liège
Région wallonne
Belgique

Brève description

Les sites du Grand-Hornu, de Bois-du-Luc, de Bois du Cazier et de Blegny-Mine représentent les lieux les mieux conservés de l'exploitation charbonnière en Belgique, du début du XIXe siècle à la seconde moitié du XXe siècle. Ils témoignent tant de l'exploitation en surface que dans le sous-sol, de l'architecture industrielle associée aux mines, de l'habitat ouvrier, de l'urbanisme des villes minières et des valeurs sociales et humaines de leur histoire, en particulier la catastrophe de Bois du Cazier (1956).

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'une proposition d'inscription en série de quatre *ensembles*.

1 Identification

Inclus dans la liste indicative

8 avril 2008

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription

Aucune

Date de réception par le Centre du patrimoine mondial

29 janvier 2009

27 janvier 2011

Antécédents

Il s'agit d'une proposition d'inscription différée (34 COM, Brasilia, 2010).

Le Comité du patrimoine mondial a adopté la décision suivante (Décision 34COM 8B.27) :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné les documents WHC-10/34.COM/8B et WHC-10/34.COM/INF.8B1,*

2. *Diffère l'examen de la proposition d'inscription des Sites miniers majeurs de Wallonie, Belgique, sur la Liste du patrimoine mondial, afin de permettre à l'Etat partie de :*

- a) *Clarifier la situation de la propriété de Blegny-Mine et contractualiser la concession de sa gestion à la société gérante ;*
- b) *Revoir la zone tampon à Bois-du-Luc, en suivant les principes déjà appliqués aux zones tampons des trois autres sites ;*
- c) *Rendre effective une protection approfondie des composantes du bien par des mesures systématiques d'inscription sur la liste des monuments historiques et des sites culturels protégés de Wallonie. La protection doit être coordonnée entre les différents sites et elle doit atteindre le plus haut niveau possible ;*
- d) *Formaliser et promulguer un système de protection harmonisé des zones tampons en rapport direct avec la valeur universelle exceptionnelle du bien. Prendre en compte les nécessités de protection des abords des composantes du bien, tout particulièrement le contrôle du développement urbain ;*
- e) *Mettre en place un plan de conservation pour l'ensemble du bien, en définir la méthodologie et le suivi, en préciser les responsables et les acteurs. Ce plan devra tout particulièrement prendre en compte la restauration des conditions d'authenticité des habitations privées de la cité ouvrière du Grand-Hornu ;*
- f) *Officialiser et rendre effective une structure de concertation et de coordination de la gestion, conformément au paragraphe 114 des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial au fonctionnement régulier entre les différents sites, en préciser la structure, les acteurs, les compétences et les méthodes de travail. Elle sera notamment en charge d'un système cohérent et homogène de suivi du bien qui reste à définir ;*

3. *Considère que toute proposition d'inscription révisée nécessitera une mission d'experts qui se rendra sur le site ;*

4. *Recommande que l'Etat partie :*

- a) *Nomme sans délai le responsable sécurité de Blegny-Mine ;*
- b) *Conçoive et mette en place, dans le cadre du plan de conservation, un programme d'étude et de formation pour la conservation à long terme de ce bien technique et industriel d'une nature bien spécifique.*

Le 27 janvier 2011, l'État partie a soumis un complément d'information et en septembre 2011, les arrêtés de classement et les plans en couleurs des sites.

Consultations

L'ICOMOS a consulté le TICCIH et plusieurs experts indépendants.

Littérature consultée (sélection)

Bergeron, L., *Les villages ouvriers comme éléments du patrimoine de l'industrie*, TICCIH, 2001.

Hughes, S., *The International Collieries Study*, a joint publication of ICOMOS and TICCIH, 2003.

Jaquet, P., et al., (éd.), *Le patrimoine industriel de Wallonie*, Liège, 1994.

Robert, Y., *Le complexe industriel du Grand-Hornu*, Scala, 2002.

Mission d'évaluation technique

Une mission d'évaluation technique de l'ICOMOS s'est rendue sur le bien du 28 au 30 septembre 2011.

Information complémentaire demandée et reçue de l'État partie

Il a été demandé à l'État partie, en date du 29 septembre 2009, un complément d'information sur la justification de l'inscription en série, l'analyse comparative et la gestion du bien. L'État partie a répondu par une lettre du 16 novembre 2009 comprenant une note de synthèse et différentes annexes.

L'ICOMOS a demandé des informations complémentaires à l'État partie par une lettre du 14 décembre 2011 afin de :

- confirmer l'extension de la zone tampon à Bois-du-Luc ;
- confirmer la mise en place et le fonctionnement du Groupe de coordination et des quatre comités de pilotage.

L'État partie a répondu le 22 février 2012 en apportant des informations complémentaires qui sont intégrées au présent rapport d'évaluation.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS

14 mars 2012

2 Le bien

Description

Les quatre sites constituant le bien se situent sur le même terrain houiller, formant une bande de 170 km de long, de 3 à 15 km de large, qui traverse le pays d'ouest en est. Elle est toutefois séparée en deux bassins géologiques distincts, celui du Hainaut à l'ouest et celui de Liège à l'est. Le premier se prolonge du côté français par le bassin du Nord-Pas-de-Calais, le second du côté allemand vers Aix-la-Chapelle.

Le bien proposé pour inscription comprend trois sites dans le Hainaut, un dans la région de Liège. Chacun d'entre eux comprend entre douze et vingt-six éléments répertoriés à caractère architectural, urbain, industriel ou technique.

Le charbonnage et la cité ouvrière du Grand-Hornu

Ils comprennent 12 éléments principaux, au sein d'un ensemble industriel, urbain et architectural fortement intégré. Il a été conçu dans les années 1810, par le fondateur du charbonnage, Henri de Gorge, et l'architecte Bruno Renard. La partie industrielle centrale fut réalisée entre 1816 et 1832, et l'habitat ouvrier qui l'entoure a été mené à bien durant la première moitié du XIXe siècle. L'ensemble participe aux projets utopistes des débuts de l'ère industrielle en Europe.

Les bâtiments industriels forment le cœur de l'ensemble ; ils sont disposés le long d'un axe principal approximativement d'est en ouest ; ils desservent l'exploitation minière historique, fermée depuis 1955. Du côté ouest, un pavillon principal forme une entrée monumentale à colonnades et pignon ; il est flanqué de magasins et de la lampisterie. Par l'articulation de deux pavillons d'angle à clocheton, ce premier ensemble est prolongé vers l'intérieur par deux ailes latérales orthogonales (écuries au nord, magasins au sud). De là, on accède aux bâtiments intérieurs. Ils sont organisés autour d'une cour centrale en forme générale d'anneau allongé et ils comprenaient : les ateliers de construction des machines, partiellement en ruine, la menuiserie et les bureaux de l'administration. Un jeu d'arcades borne la cour intérieure, dont le centre est marqué par la statue du fondateur du charbonnage, M. de Gorge. À l'est, sur l'axe principal des bâtiments industriels, se trouve la crypte, lieu de sépulture du fondateur et de différents administrateurs du charbonnage.

L'ensemble industriel est encadré par la *cité ouvrière*. Elle se concentre le long d'un ensemble viaire en forme de trapèze. L'habitat est pour l'essentiel contemporain des bâtiments industriels ou un peu plus tardif. La cité représente un total de 450 maisons individuelles. Elles sont en alignement, à l'origine réalisées sur la base de lots par rues avec des plans types comprenant des façades identiques ; chacune est dotée d'un jardin en arrière. La cité sud est directement associée à l'ensemble industriel, dont la maison du directeur forme l'appendice sud.

Fermé depuis plus de cinquante ans, le site avec ses bâtiments illustre aujourd'hui les dimensions architecturale et sociale du patrimoine houiller wallon. Il a été conçu en « cité idéale » au tout début de la révolution industrielle sur le continent européen (années 1810-1820).

En 1991, les bâtiments industriels ont été complétés d'un bâtiment moderne afin d'accueillir le musée des Arts contemporains de la Communauté française de Belgique (voir Authenticité).

Le charbonnage et la cité ouvrière de Bois-du-Luc

Ils se répartissent en cinq zones géographiques aux vocations industrielles, techniques et sociales bien affirmées, toutes en lien direct avec l'exploitation minière. Ils comprennent 22 éléments bâtis ou

ensembles bâtis répertoriés, dont la majorité a été construite entre 1838 et 1909. Le charbonnage est l'un des plus anciens d'Europe, remontant à la fin du XVIIe siècle.

La partie centrale sud est organisée autour de l'exploitation de la fosse Saint-Emmanuel, de ses deux puits et de ses bâtiments de service de style néo-classique (salle des porions, lampisterie, bains-douches...). La fosse dispose encore de nombreux éléments techniques : chevalement, cages d'ascenseurs, machine d'extraction de 1842 notamment. Cette partie industrielle comprend en outre la première maison du directeur et l'ensemble plus récent de la sous-station électrique. Au moment de l'arrêt de la mine, en 1973, de nombreux bâtiments industriels voisins ont été démolis : cokerie, triage et lavage, hangar à locomotives, etc. La partie ouest est organisée en U, ouvert en direction du site industriel et autour d'une vaste cour carrée. Les bâtiments comprenaient un ensemble d'ateliers et les bureaux des charbonnages ; ils accueillent aujourd'hui un écomusée et un musée de la mine. En direction de la cité ouvrière, une grande porte métallique à guillotine, appuyée sur deux tours, ferme le site industriel et les ateliers du charbonnage.

La partie sud et sud-ouest du bien prolonge directement l'exploitation du charbonnage, par le vaste terril Saint-Emmanuel.

La cité ouvrière forme la partie centrale nord du bien proposé pour inscription. La cité ouvrière des Carrés (ou Bosquetville) a été entreprise en 1838, suivant un plan viaire symétrique en croix et une rue de ceinture. Il délimite quatre ensembles bâtis, deux de forme rectangulaire et deux de forme trapézoïdale. Les façades sont régulières et homogènes, sur deux niveaux, tout au long des rues. L'ensemble viaire rappelle l'organisation souterraine des galeries minières. Le croisement central est rehaussé de pavillons. L'un d'eux ouvre sur le café et une salle des fêtes susceptible d'accueillir les personnels de la mine. Les espaces intérieurs libres étaient consacrés aux jardins des ouvriers. En 1975 et à nouveau en 1994, l'ensemble de l'habitat des Carrés a été réhabilité en termes d'hygiène et de confort. Au nord-ouest, la cité ouvrière est complétée par la longue rue du Bois-du-Luc et ses 131 maisons construites au XIXe siècle. Au nord, elle comprend une école.

La partie nord-est du bien est essentiellement formée par la fosse du Bois et ses maisons, le terril Saint-Patrice et, en articulation avec la cité des Carrés, le parc des Quinconces (1866). Celui-ci dispose d'un monument à sainte Barbe, patronne des mineurs, et d'un kiosque à musique.

La partie nord du bien, le long de la route d'accès au site minier principal, comprend une série d'extensions fonctionnelles et sociales du charbonnage. Le bâtiment le plus ancien de cette partie est l'hospice, entrepris en 1861. Il a été complété par un hôpital et l'église Sainte-

Barbe au tout début du XXe siècle. Il comprend aussi la seconde maison du directeur et celle de l'ingénieur, le laboratoire, un hôtel, des maisons pour les employés, une école.

Bois-du-Luc illustre la dimension industrielle, urbaine et sociale du patrimoine houiller wallon dans sa période classique. Il comprend notamment de nombreux vestiges techniques propres à l'histoire des charbonnages.

Le charbonnage du Bois du Cazier

Il correspond à une exploitation minière originellement du milieu du XIXe siècle, mais dont les composantes actuelles sont de la fin du XIXe siècle et surtout de la première moitié du XXe siècle. Le bien proposé pour inscription est formé de 26 éléments répertoriés. L'histoire de ce charbonnage est marquée par la dernière grande catastrophe minière en Europe, en 1956, ayant fait 262 victimes.

Située au nord du bien, la partie industrielle est de forme rectangulaire, organisée autour des puits Saint-Charles et Foraky. L'arrivée se situe à l'extrémité nord-est du bien, par un portique d'entrée, une grille et la loge dont le souvenir reste dans les mémoires, par l'attente des familles lors de la catastrophe de 1956. Le monument aux victimes est immédiatement après cette entrée.

À l'est, une série de bâtiments fonctionnels s'enchaîne, formant, à partir d'un pignon monumental en brique, un alignement qui comprend la suite des magasins, les bureaux, la salle des pendus, les bains-douches, la lampisterie, enfin le grand atelier.

Au centre de l'emprise industrielle, à partir de l'entrée, se trouvent la menuiserie et les écuries, un baraquement du type de ceux réservés aux émigrés, la halle aux locomotives. Au-delà, l'espace visuel est marqué par deux pignons monumentaux qui marquent les halles des machines ; ils sont similaires à celui des magasins et scandent l'espace industriel ; ils ont été construits dans les années 1930. La halle centrale abritait la centrale électrique, le ventilateur et les compresseurs ; elle se prolonge par le grand escalier. La halle ouest abritait les machines et les annexes techniques du puits Saint-Charles, la machine d'extraction. Le puits dispose de ses deux chevalements métalliques qui encadrent le bâtiment de la recette ou réception des houilles.

Au sud de la zone industrielle figurent les vestiges sécurisés du carreau et des installations minières du puits Foraky, affecté par la catastrophe de 1956. Ils forment aujourd'hui un ensemble dédié à celle-ci (espace mémorial, cloche, monument en hommage aux Italiens, vestiges du puits).

L'ensemble immobilier industriel a été transformé en un ensemble muséographique et culturel consacré à l'industrie en général et au verre en particulier,

également aux thèmes de la sécurité, au travail, aux migrations, etc.

L'ensemble industriel est complété au nord-est et au centre du bien par deux terrils, n°1 et n°2, formant avec la partie industrielle un paysage d'ensemble caractéristique de l'exploitation minière.

La partie centrale du bien comprend le cimetière de Bois du Cazier. La partie sud correspond au grand terril (n°3) de Bois du Cazier. Il s'élève à environ 70 mètres au-dessus du sol d'origine. Un chemin permet aujourd'hui d'accéder à son sommet où est installé un observatoire du paysage.

L'arrêt définitif du site remonte à 1967. Il illustre principalement la dimension technique et sociale du travail de la mine à la fin du XIXe siècle et au XXe siècle. Il est tout particulièrement un lieu de mémoire des catastrophes minières, et plus largement de la pénibilité et de la dangerosité du travail de mineur. Il comprend de nombreux éléments techniques et industriels permettant une compréhension de l'ensemble du système d'exploitation minière tel qu'il pouvait être durant la première moitié du XXe siècle.

Le charbonnage de Blegny-Mine

C'est un site de charbonnage depuis le XVIIIe siècle. Il a toutefois été reconstruit à plusieurs reprises, notamment à la suite de destructions intervenues pendant la Seconde Guerre mondiale. Le bien proposé pour inscription comprend 13 éléments répertoriés, dont quelques-uns sont anciens, au milieu d'une structure industrielle minière typique du milieu du XXe siècle. L'exploitation houillère a été en activité jusqu'au début des années 1980. Les équipements de surface ont été conservés. Le site fut rapidement reconverti en musée de la mine, y compris certaines galeries souterraines peu profondes ouvertes à la visite.

La partie sud-ouest du bien est organisée autour du puits Marie, de son chevalement métallique et d'un ensemble de bâtiments techniques qui l'entourent. Ce sont les éléments les plus anciens de Blegny-Mine, remontant à la fin du XIXe siècle. Reconverti en musée de la mine, le site a notamment conservé et mis en valeur : les ventilateurs (première installation vers 1927, complétée par un second groupe en 1970), la lampisterie, quatre générations de compresseurs (début du siècle, 1923, années 1950, années 1970), la machine d'extraction (1924). Cette partie comprend également des bassins de lavage et des bacs à schlamms (décantation).

La partie sud est organisée autour du puits n°1 et de ses annexes. Il est surmonté d'une tour de béton de 45 mètres comprenant la machine d'extraction et les deux cages d'ascenseur, la cabine de commande. Ce dispositif est aujourd'hui fonctionnel, dans le cadre du programme muséographique et touristique permettant un accès aux galeries.

Les bâtiments entourant le puits n°1 forment un ensemble continu comprenant la recette, les ateliers de forge et de mécanique. Il comprend également le bâtiment-machine du triage-lavoir (1946). C'était alors un dispositif innovant, le seul de ce type à avoir été conservé au complet. Cette partie est complétée par des locaux techniques séparés : laverie des vêtements, petit triage manuel, menuiserie et parc à bois.

La partie ouest forme l'entrée du charbonnage, à partir de la route d'accès. Elle comprend les bureaux et les services administratifs du charbonnage (1924). Le centre et le nord du bien sont formés d'un double terril et de son système de déversement des scories. Ils culminent à 37 et 55 mètres au-dessus du sol d'origine. Blegny-Mine illustre le développement industriel et minier des charbonnages, en Europe occidentale, au cours du XXe siècle. C'est l'un des derniers carreaux à avoir été en fonctionnement dans cette région du monde. Il conserve à peu près en l'état ses éléments techniques monumentaux et une part significative de ses galeries, car le site a été rapidement converti en musée de la mine. Cet ensemble forme un tout significatif et explicatif des techniques minières tant de surface que de fond.

Histoire et développement

La houille, ou charbon de terre, a sans doute été utilisée pour le chauffage des hypocaustes romains, à Liège, dès l'Antiquité. Les premières attestations archivistiques de son usage remontent toutefois aux XIIe et XIIIe siècles, faisant des filons wallons parmi les plus anciens exploités en Europe.

À côté d'usages domestiques traditionnels, la houille connaît un usage industriel précoce dans les fours verriers, la briqueterie, les fours à chaux, la teinturerie, la brasserie, etc. Les premiers essais en sidérurgie, dans la région de Liège, remontent au début du XVIIe siècle. Son usage et l'organisation de son exploitation prennent alors une forme capitaliste avancée. Au milieu du XVIIIe siècle, le coke est connu à Liège et à Charleroi, mais son application à la sidérurgie n'est pas encore maîtrisée. Les premières machines à vapeur d'exhaure apparaissent aussi à cette époque.

Au tout début du XIXe siècle, la législation minière française et l'adoption des méthodes anglaises apportent un développement rapide de l'exploitation minière souterraine, de la sidérurgie au coke et, en aval, d'une industrie mécanique pionnière en Europe continentale. Le site du Grand-Hornu illustre fort bien cette époque fondatrice de l'exploitation minière moderne. L'indépendance de la Belgique (1830) conforte cette dynamique et fait du bassin minier wallon un lieu exemplaire de la révolution industrielle hors de l'Angleterre.

La seconde moitié du XIXe siècle poursuit globalement la tendance à la croissance des exploitations, bénéficiant progressivement des avancées de la seconde industrialisation : usage de l'air comprimé dans

l'abattage, électrification de l'extraction, exhaure et triage mécanisés, chimie des dérivés du charbon, etc. Au tournant du XIXe et du XXe siècle, les mines de Wallonie commencent à affronter une sévère concurrence. Les productions se maintiennent bon an mal an, au travers des événements et des changements de conjoncture : Première guerre mondiale, crise des années 1930. L'appareil productif wallon réussit à se maintenir, mais il vieillit et il doit faire face à des filons de plus en plus difficiles à exploiter. Bois-du-Luc témoigne de cette longue période de maturité du système minier de Wallonie. C'est le second conflit mondial qui l'affecte le plus ; il en ressort diminué et touché par les bombardements.

À la Libération, le gouvernement belge décide une relance massive de la production charbonnière afin de favoriser la reconstruction et le développement industriel du pays. Toutefois, la faible productivité des mines wallonnes entraîne un recours massif aux immigrés, en particulier italiens. Le charbonnage de Bois du Cazier rend compte de cette période tant pour l'immigration que pour les conditions difficiles de l'exploitation minière. Celle-ci bascule dans le drame lors de la catastrophe minière de 1956 et ses nombreuses victimes.

En 1951, en prélude à la construction européenne, la Communauté européenne du charbon et de l'acier est organisée (CECA). C'est une opportunité pour restructurer les charbonnages wallons, mais, à compter de 1958, un mouvement de fermeture progressive des mines les moins rentables est engagé. En quelques années, près de 20 000 emplois miniers sont perdus. Une *Société anonyme des charbonnages du Borinage* est constituée en 1959 pour assurer le regroupement des actifs miniers du bassin, engager leur réalisation en cas de non viabilité et relancer l'exploitation sur des bases modernisées pour les meilleurs d'entre eux.

Au début des années 1970, un ultime mouvement de modernisation technique est tenté dans les quelques mines restant en activité et encore jugées comme productives. Blegny-Mine illustre cette période. Face à la concurrence des charbons de l'Europe de l'Est, de l'Afrique, etc., acheminés à faibles coûts dans les ports de la mer du Nord, les derniers carreaux miniers belges ferment en 1983-84. Ce mouvement accompagne par ailleurs un affaissement généralisé de l'industrie lourde wallonne, à partir de 1970, en faveur de la « sidérurgie sur l'eau », c'est-à-dire portuaire. La crise minière finale exprime l'un des aspects les plus significatifs de cette désindustrialisation, tant en termes de paysages, d'urbanisme que d'histoire sociale.

Des périodes d'abandon ont par ailleurs accompagné l'histoire de la déprise industrielle, notamment au Grand-Hornu, entre un arrêt précoce (1955) et une reprise en main effective par les instances publiques seulement une douzaine d'années après.

3 Valeur universelle exceptionnelle, intégrité et authenticité

Analyse comparative

L'analyse comparative de l'État partie est divisée en deux parties. Elle aborde en premier lieu les *singularités* propres à chacun des quatre sites proposés comme composantes de la série.

L'apparente uniformité du patrimoine minier dans ses grandes composantes fonctionnelles ne doit pas cacher les conditions géologiques et les contextes économiques, historiques et sociaux propres à chacun d'eux. Il y a eu plusieurs centaines de charbonnages en Région wallonne, aujourd'hui tous fermés depuis plus de vingt ans. Bon nombre d'infrastructures ont été complètement rasées, réutilisées à des fins tout à fait différentes et par conséquent profondément modifiées. Très peu de complexes miniers ont gardé leur qualité de témoin. La reconnaissance du patrimoine industriel s'est traduite par le classement de divers éléments (terrils, éléments techniques et industriels des charbonnages) comme sites ou comme monuments, mais ils sont dans leur grande majorité incomplets. Les quatre sites proposés pour inscription figurent déjà dans cet inventaire et ils sont les seuls qui soient suffisamment intègres tout en répondant aux conditions d'authenticité. Ils sont en même temps les plus significatifs du passé minier de la Wallonie.

Un charbonnage, celui de Cheratte, n'a finalement pas été retenu, malgré ses qualités architecturales, en raison de son total délabrement.

L'État partie aborde ensuite une étude comparative internationale. Il cite brièvement les grands sites miniers reconnus sur la Liste du patrimoine mondial. Ce sont tout d'abord les sites britanniques de la révolution industrielle : Ironbridge (1986, critères (i), (ii), (iv) et (vi)), Paysage industriel de Blaenavon (2000, critères (iii) et (iv)) et le Paysage minier des Cornouailles et de l'ouest du Devon (2006, critères (ii), (iii) et (iv)). Les sites belges correspondent à une période historique plus large, couvrant le phénomène industriel jusque dans la seconde moitié du XXe siècle. Ils mettent également en évidence les transferts de technologie dans le domaine minier.

Le site le plus comparable, en termes de thème industriel et de période, est probablement celui du complexe industriel de la mine de charbon de Zollverein à Essen, Allemagne (inscrit en 2001, critères (ii) et (iii)), qui cessa ses activités en 1986.

Dans le domaine des villes utopiques liées à l'industrie, la saline royale d'Arc-et-Senans, France, est une référence centrale (1982, critères (i), (ii) et (iv)) ; il convient d'ajouter New Lanark en Grande-Bretagne (2001, critères (ii), (iv) et (vi)).

Enfin les sites charbonniers de Wallonie offrent une grande proximité et des analogies géologiques, minières et sociales importantes avec le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais en France (qui sera examiné par la 36e

session du Comité du patrimoine mondial). Toutefois, en raison d'une histoire différente et de la nature des patrimoines conservés, la démarche analytique et descriptive belge est différente de l'approche française de paysages culturels évolutifs. L'environnement immédiat des sites wallons ne permet pas une telle approche paysagère d'ensemble.

L'ICOMOS considère que, dans sa première partie, l'analyse comparative justifie convenablement la sélection des éléments proposés pour inscription en série. De plus, et conformément à la réponse de l'État partie du 16 novembre 2009, l'ICOMOS considère que la série est close.

Par ailleurs, en suivant notamment les études thématiques TICCIH-ICOMOS (voir bibliographie), l'ICOMOS considère que d'autres sites houillers européens ou étrangers auraient pu être pris en compte dans l'analyse comparative, même s'ils ne figurent pas sur la Liste du patrimoine mondial : en Sarre, dans la Ruhr, en Angleterre, en Pologne, aux États-Unis, en Chine, au Japon, en Afrique du Sud, etc. Cette lacune de l'étude comparative concerne tout particulièrement Blegny-Mine. Il en va de même pour l'utopie sociale manufacturière et la planification urbaine industrielle au XIXe siècle, avec Crespi d'Adda, (Italie, 1995), le phalanstère de Guise (France) ou encore les colonies industrielles catalanes (Espagne) et les villes horlogères de La Chaux-de-Fonds et du Locle (Suisse, 2009), etc.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative de l'État partie a été menée au niveau national sur des biens similaires et qu'au niveau international elle est complétée par les études thématiques de l'ICOMOS et de TICCHI. L'ensemble permet de dégager les valeurs propres et les significations comparées du bien proposé pour inscription.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative justifie d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

- La présence abondante de charbon dans le sous-sol de la Wallonie a permis un développement ancien de son extraction, à des fins domestiques et préindustrielles.
- L'exemple britannique de la révolution industrielle s'est diffusé précocement dans le bassin minier wallon, provoquant un décollage de l'industrie lourde dès le début du XIXe siècle. Celui-ci a été favorisé par l'usage régional traditionnel du charbon de terre, la proximité de l'exemple britannique, la possibilité de développer rapidement le transport des pondéreux par les canaux et par les chemins de fer.

- Les quatre sites sélectionnés témoignent de l'histoire de la révolution industrielle en Europe, depuis son arrivée sur le continent au début du XIXe siècle, puis lors de la seconde industrialisation, jusqu'à son déclin durant la seconde moitié du XXe siècle. Cette histoire a de multiples dimensions : technique, architecturale, sociale, paysagère et urbaine.
- Le bien témoigne des utopies constructives du XVIIIe siècle et de leur réalisation au cours du XIXe siècle dans le cadre des mines wallonnes, pour les bâtiments industriels et l'habitat ouvrier.
- Au XXe siècle, en recrutant une main-d'œuvre immigrée nombreuse, les charbonnages ont été un lieu privilégié d'échanges et d'inter-culturalité dans le contexte du travail minier et industriel.

Les quatre sites en série proposés pour inscription sont complémentaires et ils sont exemplaires de l'histoire de l'industrie minière belge. Les deux premiers illustrent la naissance et le développement de ce type d'industrie au XIXe siècle, dans une vision architecturale et sociale globale, de type paternaliste. Les deux autres témoignent des développements techniques et des options architectoniques utilitaristes du début et du milieu du XXe siècle. L'ensemble apporte ainsi une grande cohérence analytique et typologique de la mine de charbon au cours des différentes phases de l'histoire industrielle contemporaine.

L'ICOMOS considère que cette justification est appropriée.

Intégrité et authenticité

Intégrité

L'intégrité du témoignage minier, industriel et social n'est portée en propre et totalement par aucun des sites à lui seul. Cette incomplétude individuelle des sites est une justification de l'approche en série.

La dimension historique des débuts de la révolution industrielle et de son premier épanouissement (1800-1870) est surtout présente au Grand-Hornu et à Bois-du-Luc. Ces deux sites témoignent remarquablement des ambitions et des utopies de l'architecture et de l'urbanisme industriel du XIXe siècle en Europe. Le témoignage technique et industriel pour cette période est plus faible, mais il est présent à Bois-du-Luc.

L'organisation industrielle à l'apogée des exploitations minières européennes (fin XIXe – première moitié du XXe siècle) est bien lisible dans le site de Bois du Cazier. Celui-ci est en outre porteur de valeurs sociales essentielles au monde minier et industriel de cette période : l'immigration, la dangerosité du travail par le témoignage de la catastrophe de 1956.

La dynamique technique des processus d'extraction et de traitement de la houille, tels qu'ils apparaissent dans la dernière phase d'exploitation de la seconde moitié du XXe siècle en Europe, sont essentiellement présents à

Blegny-Mine. L'ensemble des machines et l'accès aux galeries de ce site offrent une perspective complète de cette phase industrielle et technique de l'histoire humaine. Il forme un ensemble intègre et fonctionnel.

La dimension de paysage industriel minier des sites est présente en de nombreux endroits, notamment par d'imposants terrils à Bois-du-Luc, à Bois du Cazier et à Blegny-Mine. La qualité paysagère est toutefois inégale suivant les sites et rapidement limitée par un environnement parfois sans rapport direct. La proposition d'inscription n'a pas retenu cet élément de la valeur du bien à un niveau majeur ; ce n'est donc qu'une dimension secondaire de l'intégrité.

L'ICOMOS considère que les éléments de la série ont été choisis pour la qualité, la diversité et la richesse des témoignages qu'ils apportent. Chacun d'eux exprime une dimension originale et complémentaire de la valeur de l'ensemble du bien en série, et chacun possède les composantes nécessaires et suffisamment intègres pour une expression intelligible de cette valeur d'ensemble.

Authenticité

Grand-Hornu : Les constructions industrielles sont dans un assez bon état de conservation, mais dans une version restaurée et reconstruite, dans les années 1970, à partir d'un site en ruine et à l'abandon. Certains des bâtiments ont toutefois été conservés dans leur état du moment, en particulier les vestiges des ateliers qui apparaissent sans toiture, mais dans leur architecture maçonnerie initiale. Il n'y a par ailleurs aucun vestige à caractère technique ou industriel. Si l'authenticité intrinsèque de l'ensemble industriel est limitée, elle exprime cependant bien l'ambiance d'une cité industrielle idéale du début du XIXe siècle. Il est possible ici de parler d'une authenticité perçue.

Le musée des Arts contemporains de la Communauté française de Belgique, qui apporte un réemploi du site industriel, a installé un nouveau bâtiment en étroite relation avec le patrimoine existant. La volonté architecturale de le distinguer a prédominé, tout en l'insérant dans des rapports de volumes et de matière compatibles avec son environnement historique. Il peut être considéré comme ne pénalisant pas l'authenticité du lieu ni son expression.

L'état des maisons ouvrières pose un problème d'authenticité. Elles ont été revendues à des propriétaires privés individuels, à compter des années 1950, et des travaux de modernisation et d'entretien des façades ont été menés sans politique concertée de la conservation de ce patrimoine urbain. L'État partie considère ces transformations comme réversibles. Un important travail de restauration-conservation des attributs de l'authenticité a été envisagé pour cette partie du bien, notamment suite à la décision 34COM 8B.27, point e), du Comité du patrimoine mondial.

Bois-du-Luc : Il s'agit d'un ensemble diversifié offrant des structures industrielles et urbaines ainsi que des éléments architecturaux qui répondent de manière satisfaisante aux conditions d'authenticité. La déprise minière plus tardive qu'au Grand-Hornu (1973) est intervenue dans un contexte culturel et social plus averti de la conservation du patrimoine. Les actions des pouvoirs publics ont été programmées et concertées avec les propriétaires privés et publics. Les restaurations extérieures ont été menées avec plus de soin et de respect de l'authenticité. L'adaptation à un usage urbain contemporain de l'habitat peut être considérée comme réussie, sous l'égide d'un propriétaire unique à vocation sociale. L'écomusée, qui occupe une grande partie du site industriel, et le musée associatif de la mine contribuent à l'expression de l'authenticité du site.

Bois du Cazier : La structure du site et ses bâtiments à vocation industrielle et minière forment un ensemble qui témoigne de l'apogée de l'exploitation minière en Wallonie, de la fin du XIXe siècle à la Seconde Guerre mondiale. Il témoigne aussi, et peut être encore davantage, des conditions sociales et du danger de l'exploitation minière. Le mémorial de la catastrophe de 1956 et le musée industriel contribuent à l'expression de l'authenticité de ces témoignages. En termes de constructions, seuls les trois pignons et les deux chevalements métalliques apportent des éléments visuels à caractère authentique. Les autres aspects bâtis du site ont été fortement remaniés, notamment dans la perspective d'un lieu de mémoire établi postérieurement à la catastrophe et à la fermeture du site. Les apports architecturaux et organisationnels du site réalisés dans ce cadre sont d'un ordre interprétatif et fonctionnel au service d'une mémoire collective ; d'un point de vue morphologique et architectural ils ne peuvent pas être qualifiés d'authentiques. L'environnement du site industriel, fait de terrils et du cimetière, contribue à un sentiment d'authenticité paysagère du bien. En bref, si le témoignage de la mémoire ouvrière est absolument authentique, renforcé par l'environnement paysager du site industriel, les composantes architecturales et structurelles du site le sont beaucoup moins.

Blegny-Mine : Le site industriel exprime de manière authentique une implantation minière de la dernière période d'exploitation houillère en Wallonie. Ses dimensions physiques et la complétude des témoignages techniques et industriels présents donnent sens à cette authenticité et lui permettent une interprétation de qualité des conditions techniques et sociales de la mine, dans l'après-Seconde Guerre mondiale. Toujours en état fonctionnel, le processus technique et industriel de l'extraction et du conditionnement du charbon répond aux conditions d'authenticité.

L'ICOMOS considère que l'authenticité des composantes du bien en série proposé pour inscription est un peu inégale suivant les éléments considérés et suivant les différents sites du bien, mais elle atteint un niveau globalement satisfaisant. Le programme annoncé

de rénovation et de gestion de la cité ouvrière du Grand-Hornu restaurera favorablement les conditions d'authenticité de ce bien lorsqu'il sera mis en œuvre.

L'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité et d'authenticité sont globalement satisfaisantes. Quelques lacunes seront comblées par la réalisation des projets annoncés à Grand-Hornu.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels (ii) et (iv).

Critère (ii) : témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que les mines de charbon de Wallonie sont parmi les plus anciennes d'Europe. Elles ont joué un rôle d'exemple minier, notamment durant l'Époque moderne et contemporaine. Elles représentent un lieu très précoce de diffusion des innovations de la révolution industrielle anglaise sur le continent, dès le XVIII^e siècle. Ce rôle s'étend et se renforce au XIX^e siècle ; la région minière wallonne devenant à son tour un exportateur de technologies minières et de savoir-faire dans le monde entier. En tant que système global d'exploitation de la houille, le modèle du charbonnage belge se diffuse et s'enseigne.

Les mines wallonnes sont un des lieux les plus anciens et les plus importants d'inter-culturalité par la participation d'ouvriers d'autres régions (Flamands au XIX^e siècle), puis par l'immigration depuis différentes régions européennes au XX^e siècle (Italiens, Tchèques, Hongrois, Polonais, Yougoslaves, prisonniers russes, etc.). L'accident de 1956 à Bois du Cazier marque bien ce mélange des cultures dans le creuset de la mine : les victimes sont en premier lieu des mineurs italiens et belges, mais 10 autres nationalités sont représentées.

Les sites de Grand-Hornu et de Bois-du-Luc témoignent de l'influence des courants d'architecture et d'urbanisme liés à l'utopie de la ville industrielle et ouvrière née au siècle des Lumières.

L'ICOMOS considère que les quatre biens proposés en série témoignent d'échanges techniques, culturels et sociaux considérables et exemplaires, en Europe, au cours du développement de l'exploitation charbonnière.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

Critère (iv) : offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que les quatre sites du patrimoine charbonnier wallon forment un microcosme de la révolution industrielle tant d'un point de vue technologique que social.

Sur le plan technologique, le bien témoigne des trois systèmes techniques successifs associés à la révolution industrielle : son premier développement, jusque vers 1860, reposant sur le charbon, la vapeur et le fer ; puis sur les changements apportés par la seconde industrialisation, l'électricité et la chimie notamment ; enfin, à partir des années 1960, des efforts ultimes de mécanisation devant l'inéluctable désindustrialisation de l'Europe occidentale (Blegny-Mine).

Sur un plan social, les charbonnages belges illustrent, de l'avis même de Karl Marx, l'ensemble des éléments constitutifs du capitalisme industriel : le passage du capitalisme familial à la société anonyme, la constitution d'une classe ouvrière totalement identifiée à son outil de production et à des valeurs partagées, le développement du paternalisme patronal à la fois idéalisé et utilitariste. Les usines-cités du Grand-Hornu et de Bois-du-Luc en apportent deux exemples achevés au XIX^e siècle.

L'ICOMOS considère que l'ensemble des quatre sites formant le bien offre un exemple éminent et complet du monde industriel minier en Europe continentale, aux différentes étapes de la révolution industrielle. Il témoigne de manière significative de ses composantes industrielles et technologiques, de ses choix urbains et architecturaux, de ses valeurs sociales. Il donne aussi un aperçu significatif des paysages miniers de cette époque.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

L'ICOMOS considère que l'approche en série est justifiée par une sélection pertinente de sites complémentaires.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription remplit les conditions d'intégrité et d'authenticité, répond aux critères (ii) et (iv) et que la valeur universelle exceptionnelle a été démontrée.

Description des attributs de la valeur universelle exceptionnelle

Les quatre sites proposés pour inscription sont complémentaires et exemplaires de l'histoire de l'industrie minière belge et européenne. Ils apportent quatre témoignages des différentes formes techniques, architecturales et sociales prises par la mine de charbon au cours de cette histoire.

- Il s'agit du projet minier en tant qu'organisation et construction du site industriel, aux différentes époques de la révolution industrielle, comprise comme un processus de longue durée. Plus particulièrement : ses débuts et son premier apogée (Grand-Hornu et Bois-du-Luc), son utilitarisme

fonctionnel lors de la seconde industrialisation (Bois du Cazier), sa reconstruction tardive et sa dernière intensification productiviste lors de la phase de déclin (Blegny-Mine).

- Le bien témoigne des utopies de la ville industrielle dans le cadre des charbonnages, notamment par la cité idéale de Grand-Hornu organisée autour d'un site industriel aux fortes significations architecturales, et par l'ensemble industriel et social très complet de Bois-du-Luc illustrant le paternalisme chrétien des compagnies familiales du XIXe siècle.
- Le bien témoigne des systèmes techniques mis en œuvre pour l'exploitation charbonnière, plus particulièrement les machines anciennes de Bois-du-Luc et l'ensemble technologique de Blegny-Mine. Ce dernier, par sa complétude, tant en surface qu'en sous-sol, et par sa conservation, permet une interprétation satisfaisante du processus de la production houillère.
- L'inter-culturalité et les valeurs ouvrières associées à l'immigration sont présentes avec force à Bois-du-Cazier, par la catastrophe de 1956 et la présence de son mémorial.
- La présence du paysage minier des terrils complète ponctuellement la signification des lieux dans trois des sites : Bois-du-Luc, Bois du Cazier et à Blegny-Mine. Ils renforcent les attributs précédents de la valeur universelle exceptionnelle.

4 Facteurs affectant le bien

Pressions dues au développement

D'une manière générale, il y a peu de risques liés à un développement économique de type industriel ou urbain non contrôlé. En effet tous les sites sont classés, ce qui garantit une attention particulière sur les interventions qui seraient à envisager. En outre, l'activité industrielle a cessé et sa reprise est improbable au vu des investissements à consentir.

Les sites industriels ont aujourd'hui tous une fonction culturelle ou sociale, et les infrastructures actuelles répondent aux nécessités de ces changements d'usages. Tous ont été restaurés récemment. Il reste par ailleurs peu d'espaces disponibles pour de nouvelles constructions dans les zones tampons, à caractère urbain dense (Grand-Hornu, Bois-du-Luc et Bois du Cazier). Blegny-Mine est environné d'une zone essentiellement agricole.

L'ICOMOS considère comme possible une pression immobilière dans le renouvellement du bâti existant au sein des zones tampon urbaines et recommande que l'attention se porte essentiellement sur les aménagements de l'existant et les restaurations.

Contraintes dues au tourisme

Par leur vocation culturelle, mémorielle ou muséographique, les sites industriels sont des endroits

déjà fréquentés par des publics nombreux. La présence de visiteurs ne pose donc pas de problème dans la mesure où les sites ont tous été sécurisés et restaurés ; les risques d'accident sont limités. En outre, les superficies concernées, les volumes des bâtiments et les choix effectués au moment de leur transformation permettent l'accueil et la circulation d'un nombre important de visiteurs. Actuellement, aucun des sites n'a atteint sa capacité maximale et des augmentations significatives de fréquentation peuvent être envisagées pour tous.

Contraintes liées à l'environnement

Il n'y a que peu, voire pas de contraintes liées à l'environnement. Au contraire, on peut affirmer que l'arrêt de l'exploitation a constitué une amélioration de la qualité de l'air avec la réduction des poussières et des fumées.

La colonisation des terrils par une végétation arbustive sauvage ou implantée concourt à la stabilisation de ces ensembles collinaires artificiels, parfois assez élevés et abrupts. Elle offre un moyen naturel de prévenir les risques de glissements ou d'effondrements.

Catastrophes naturelles

La Belgique n'est pas sur une zone de faille. Les tremblements de terre sont de faible amplitude et ne sont pas perçus par la population. Toutefois, un risque de fragilisation de l'étaillage des galeries minières existe en cas de tremblement de terre.

La sécurisation des anciens puits imposée par l'Administration des mines permet de répondre aux éventuels risques de dégagements gazeux et d'écarter les risques d'accidents. La situation de Blegny-Mine est particulière car il est possible de visiter une ancienne galerie.

Impact du changement climatique

Les effets du changement climatique ne sont pas pour l'instant discernables. Les événements tels que des tornades ou des orages exceptionnels, peut-être en lien avec le changement climatique, n'ont pas à ce jour affecté le bien.

L'ICOMOS considère que les menaces pesant sur le bien lui-même sont faibles. Par contre, une pression du renouvellement du bâti urbain pourrait se manifester à terme dans les zones tampons urbaines.

5 Protection, conservation et gestion

Délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon

Les composantes du bien et leurs zones tampons sont :

- Grand-Hornu : le bien a une surface de 15,86 hectares et il comprend 859 habitants ; la zone

tampon a une surface de 47,81 ha et elle comprend 387 habitants.

- Bois-du-Luc : le bien a une surface de 62,55 hectares et il comprend 662 habitants ; la zone tampon a été étendue, conformément à la décision 34COM 8B.27, point b du Comité du patrimoine mondial, par une décision régionale d'août 2011, sa surface est de 100,21 ha.
- Bois du Cazier : le bien a une surface de 26,88 hectares et il n'a pas d'habitants ; la zone tampon a une surface de 104,06 ha et elle comprend 1 049 habitants.
- Blegny-Mine : le bien a une surface de 12,78 hectares et il n'a pas d'habitants ; la zone tampon a une surface de 92,62 ha et elle comprend 158 habitants.

L'ICOMOS considère la délimitation des quatre biens et de leur zones tampons comme satisfaisantes.

Droit de propriété

D'une manière générale, les parties industrielles des sites ont été acquises par les pouvoirs publics régionaux ou locaux, suite à l'arrêt des charbonnages. La gestion des sites industriels a ensuite été confiée à des associations à but culturel, touristique ou social, par le biais de baux emphytéotiques.

Les zones d'habitation se répartissent aujourd'hui en deux types de propriété : des organismes semi-publics d'habitat social agissant comme propriétaire bailleur de logements (cité des Carrés à Bois-du-Luc) ; des propriétaires privés occupants (cité ouvrière de Grand-Hornu).

Les principaux propriétaires publics et semi-publics sont :

- Grand-Hornu : la province de Hainaut (site), la commune de Boussu (espaces publics).
- Bois-du-Luc : la région wallonne (site), la société de logement social Centr'habitat (cité), le Centre public d'aide sociale de la Louvière (hôpital), la ville de la Louvière (hospice, écoles, parc), la société Le Doyenné (église, écoles).
- Bois du Cazier : le Commissariat général au tourisme de la Région wallonne (site), la commune de Charleroi (cimetière).
- Blegny-Mine : le Comité du patrimoine mondial a demandé une clarification de la situation pour ce bien (34.COM 8B.27, point a). Les difficultés d'identification de la propriété et du droit de jouissance de cette propriété étaient notamment liées au droit du sous-sol de l'État partie, en raison de l'arrêt de l'exploitation minière industrielle mais pas de l'usage de certaines galeries à des fins touristiques. Cette question est en cours de règlement, de la manière suivante :
 - À la liquidation de la société exploitante, SA Charbonnages d'Argenteau, la propriété foncière du site minier est revenue à la Province de

Liège. Celle-ci en a cédé le droit de jouissance à la Région de Wallonie qui l'a dévolu par contrat à l'association de gestion « Domaine touristique de Blegny-Mine » (2010).

- Toutefois, le sous-sol reste sous le régime d'une concession minière à SA Charbonnages d'Argenteau, jusqu'en juin 2012. À cette date, la Région de Wallonie a l'intention de prendre la suite de la concession ; l'acte de transfert est en cours de préparation. Durant la période de transition, la situation d'usage et de responsabilité du sous-sol à des fins touristiques dépend de l'accord (non porté à notre connaissance) entre la compagnie minière et l'association gérante de fait du site et de son tréfonds ; une situation légale complexe pourrait en résulter en cas d'accident.
- L'association Blegny-Mine est propriétaire du centre de documentation et du matériel roulant ; elle est par ailleurs devenue gérante contractuelle du site par une convention de gestion avec la Province de Liège (Commissariat général au Tourisme) à compter du 1^{er} janvier 2010.

L'ICOMOS considère que la situation de la propriété de Blegny-Mine a été clarifiée et que cette situation complexe sera réglée lors de la promulgation de l'acte de transfert du droit emphytéotique du sous-sol à la Région de Wallonie.

Protection

Protection juridique

Le classement comme *monument historique de la Région de Wallonie* est une reconnaissance de la valeur patrimoniale d'un bien mais également un engagement public à prendre les mesures nécessaires à la préservation et à la conservation de ce bien. Cet engagement a plusieurs volets : réglementaire, d'organisation de la procédure de consultation, de consolidation financière par le Département du patrimoine de Wallonie et de poursuite judiciaire si nécessaire. Deux autres niveaux de protection existent. La reconnaissance de *patrimoine protégé* est destinée aux sites et aux ensembles. C'est une contrainte administrative plus légère et plus souple que le classement. Il existe également un renforcement du classement au titre de *patrimoine exceptionnel* de la Région wallonne. Ponctuellement, les règlements et plans municipaux peuvent renforcer et compléter le niveau régional de la protection.

Le Comité du patrimoine mondial a recommandé une protection plus approfondie et plus systématique des composantes les plus significatives des biens (décision 34.COM 8B.27, point c) ; il a également demandé un système de protection harmonisé des zones tampons (décision 34.COM 8B.27, point d).

Au Grand-Hornu, le site industriel, les bâtiments et cours intérieures sont classés monuments historiques (1993), ainsi que la cité ouvrière et la maison directoriale (août 2011).

À Bois-du-Luc, l'essentiel des bâtiments industriels, sociaux et d'habitation sont classés monuments historiques (1996). Ils ont le statut renforcé de patrimoine exceptionnel de la Région wallonne depuis 2006. Les bâtiments d'habitation des employés, la maison des ingénieurs, la seconde maison du directeur, l'hôtel, les maisons ouvrières en dehors de la cité de Bosquetville, ainsi que les terrils Saint-Patrice et Saint-Emmanuel ont été classés en août 2011.

Le site industriel de Bois du Cazier a le statut de patrimoine protégé de Wallonie depuis 1990. Les parties industrielles non encore classées, les éléments historiques du cimetière communal et le monument des Italiens ont été classés monuments historiques en août 2011.

Le site industriel minier de Blegny-Mine a été classé monument historique en août 2011, ce qui comprend notamment : les bâtiments du puits Marie, ses équipements intérieurs, les bacs à schlamms extérieurs ; le puits n°1, sa tour et ses installations industrielles, son ascenseur et une partie de ses galeries ; le bâtiment et la machinerie de la mise en terril ; une série de bâtiments techniques (laverie, triage, menuiserie, entrée de la forge, balance, etc.) ; l'entrée du site. La zone tampon de Blegny-Mine a été promulguée par un décret régional d'août 2011.

L'ICOMOS considère que la progression enregistrée depuis 2009 dans l'extension de la protection des éléments composant les quatre biens est conforme aux recommandations du Comité du patrimoine mondial et que cette protection est aujourd'hui satisfaisante.

La protection des zones tampons est assurée, à un niveau général commun aux quatre biens, par le *Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et des énergies* (CWATUPE) qui définit les zones de protection des monuments et des sites classés, et qui précise les termes généraux de leur protection. Le permis d'urbanisme ne peut être octroyé qu'après l'avis de conformité de la *Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles*. Les quatre zones tampons du bien en série ont officiellement été placées sous cette réglementation par un acte régional en date du 22 août 2011.

Les plans de secteur, propres aux communes de chacun des sites, enregistrent les situations locales d'urbanisme. Les trois premiers sites sont au sein de zones anciennes de forte occupation industrielle et urbaine, le quatrième, Blegny-Mine, est en zone rurale ; l'essentiel de sa zone tampon est à dévotion agricole et seule une fraction est dédiée à un habitat à caractère rural.

L'ICOMOS considère comme satisfaisante la régulation des zones tampons par les dispositions générales du Code d'Aménagement (CWATUPE) prévues pour l'environnement des monuments et sites classés, et leur application aux quatre zones tampons du bien en série, par l'Acte régional du 22 août 2011. L'ICOMOS recommande que des études d'impact paysager soit menées au préalable, en relation avec les valeurs visuelles du bien, pour les projets de reconversions urbaines ou industrielles dans les trois premiers sites.

Protection traditionnelle

La protection traditionnelle concerne l'implication des populations habitantes ou riveraines envers les composantes du bien. Elle s'exprime par une culture ouvrière vivante et un hommage toujours très vif aux victimes de la mine à Bois du Cazier, véritable mémorial des mineurs wallons et immigrés. Elle s'exprime aussi par l'attitude des habitants des cités ouvrières envers leurs résidences.

Efficacité des mesures de protection

Compte tenu du classement, comme monuments ou sites, des éléments constitutifs exprimant la valeur des biens, l'ICOMOS considère que les mesures de protection sont satisfaisantes et qu'elles devraient être efficaces. Il en va de même pour les zones tampons, sous le couvert du Code de l'Aménagement (CWATUPE).

L'ICOMOS considère que la protection légale en place est appropriée.

Conservation

Inventaires, archives, recherche

Une série d'inventaires sectoriels des monuments historiques existe au Département du patrimoine de la Région de Wallonie. Elle est complétée par les études récentes ayant instruit l'extension du classement de divers éléments composant le bien (2009-2011).

Chacun des sites dispose d'archives en propre, parfois très importantes, relatives à son histoire ; elles sont généralement conservées dans des centres de documentation accessibles aux chercheurs (Blegny-Mine, Bois du Cazier). Il existe par ailleurs de nombreuses études historiques, territoriales et touristiques, par différentes institutions, en particulier l'Université de Liège. Celle-ci a collaboré à la mise en place, à Blegny-Mine, du Centre d'archives et de documentation de l'industrie charbonnière (CLADIC). Plus largement, les services de documentation et les bibliothèques publiques, tant des musées de sites que des institutions urbaines et universitaires, possèdent une abondante documentation sur les aspects architecturaux, urbains, sociaux et industriels associés aux sites et à l'histoire des charbonnages en Belgique et en Europe.

État actuel de conservation

Mis à part les maisons ouvrières du Grand-Hornu, aux façades très modifiées, l'état de conservation des différentes composantes du bien est généralement bon. Il est suivi par les associations culturelles, touristiques et muséographiques en charge de la majorité des sites industriels, par des structures semi-publiques pour les autres éléments du bien, l'habitat notamment.

Toutefois, cet état de fait plutôt favorable semble recouvrir des dynamiques locales très diverses, propres à chaque site, et une faible implication des services régionaux en charge de la conservation du patrimoine régional, aptes à garantir une approche plus homogène de ces questions.

Mesures de conservation mises en place

L'autorité de tutelle compétente pour la conservation et la restauration est le Département du patrimoine de la Région wallonne. En pratique, pour les sites publics ou semi-publics, les travaux de conservation sont essentiellement assurés par les organismes propriétaires, en concertation avec les autres collectivités territoriales concernées, généralement dans le cadre de plans pluriannuels. Ils sont appuyés par des associations spécialisées : Patrimoine industriel Wallonie-Bruxelles, Musées et société en Wallonie (groupe patrimoine industriel, scientifique et technique), Archives de Wallonie.

Suite à la décision 34.COM 8B.27, point e, du Comité du patrimoine mondial, une Fondation pour la restauration des 160 façades de la cité du Grand-Hornu est en cours de mise en place par les partenaires de la gestion du site. Elle prévoit un programme d'ensemble ainsi qu'une aide technique et financière aux propriétaires individuels.

Les études pour la rédaction d'un plan général pour la conservation des installations industrielles de Blegny-Mine sont lancées (2011), sous la responsabilité du nouveau directeur pour la conservation et les risques.

L'ICOMOS considère que les différents sites ont développé, ou ont amélioré, leur plan local de conservation depuis le dossier initial de proposition d'inscription (2009). Il serait cependant utile de les harmoniser entre eux et de les réunir pour former le plan de conservation de l'ensemble des quatre biens, afin de viser à une pleine expression de la valeur universelle exceptionnelle de la série.

Entretien

Les mesures courantes d'entretien sont essentiellement le fait des associations et institutions gérantes des sites.

La maintenance des éléments techniques et industriels encore fonctionnels de Blegny-Mine est financièrement prise en compte par le contrat entre la Région de Wallonie et l'Association gestionnaire.

Efficacité des mesures de conservation

L'ICOMOS considère que l'efficacité de la conservation a été améliorée par les mesures prises, notamment avec le projet de rénovation de la cité ouvrière de Grand-Hornu et le projet de plan de maintenance et de conservation du matériel technique à Blegny-Mine.

Toutefois, la réalisation d'un plan de conservation d'ensemble, comme recommandé par le Comité du patrimoine mondial (34COM 8B.27, point e), pourrait être la réunion des plans de conservation en place ou en projet sur chacun des sites, à la condition de les rédiger suivant un format commun préparé par les instances scientifiques en charge du suivi du bien en série. Cela permettrait une harmonisation des politiques de chacun des sites et un traitement plus homogène des projets de conservation.

Des tendances locales et des questions subsistent : au Grand-Hornu, la politique d'aide à la restauration de la cité ouvrière doit devenir effective, à Bois du Cazier, la politique de conservation paraît dominée par les aspects mémoriels et sociaux au détriment des autres composantes matérielles du site, à Blegny-Mine la maintenance des installations techniques nécessite une attention soutenue et durable, etc.

Une implication plus importante du Groupe de coordination et du Département régional du patrimoine dans les instances scientifiques et dans le suivi d'ensemble de la conservation est nécessaire.

L'ICOMOS considère que des politiques de conservation existent et se développent pour chacun des sites, mais de manière indépendante. La réalisation des plans de conservation de chaque site sur un format commun permettrait une harmonisation des politiques individuelles et un traitement plus homogène des projets de conservation. Le Groupe de coordination et le Département régional du patrimoine doivent plus s'impliquer dans des instances scientifiques et dans le suivi de la conservation de l'ensemble des quatre sites.

Gestion

Structures et processus de gestion, y compris les processus de gestion traditionnels

La gestion des sites industriels est pour l'essentiel une délégation d'activités contractuelles à caractère culturel, social ou muséographique par les propriétaires publics ou semi-publics à des associations spécialisées ou à des organismes publics professionnels. En règle générale, un bail et un contrat révisable régissent les relations propriétaire – gestionnaire :

- Au Grand-Hornu, le gestionnaire est la Communauté française de Wallonie et le musée des Arts contemporains.
- À Bois-du-Luc, les parties du site industriel ouvertes au public sont confiées à l'écomusée et au Groupe d'animation culturelle GABOS. Ils recueillent des

aides financières des différentes collectivités régionales et locales.

- À Bois du Cazier, la gestion d'ensemble est confiée à l'association « Bois du Cazier », bénéficiant de l'appui financier du Commissariat général au tourisme, de la communauté de Charleroi et de la Communauté française de Belgique. Elle ventile ses activités entre la gestion globale du site, le mémorial, le musée du verre.
- À Blegny-Mine, la situation légale de l'association gestionnaire « Domaine touristique de Blegny-Mine » a été clarifiée depuis 2009 et ses relations avec les tutelles publiques de la Région et de la Province confortées.

Un ensemble de propriétaires publics, semi-publics et individuels gèrent les autres bâtiments à caractère collectif ou à destination de l'habitat.

Il n'y avait pas de structure transversale de gestion clairement identifiée dans le dossier de proposition d'inscription initial et le Comité du patrimoine mondial a souligné cette lacune (34COM 8B.27, point f). Le dossier complémentaire indique lui-même que « développer une approche commune et coordonnée à long terme était novateur » pour les gestionnaires des quatre sites. C'est le Département du patrimoine de Wallonie qui les a réunis de manière assez régulière depuis 2009, notamment pour la rédaction du dossier complémentaire. Il en a résulté :

- dans un premier temps, la mise en place d'un groupe de travail provisoire qui s'est récemment transformé (22 septembre 2011) en un *Groupe de coordination transversal* permanent ; sa composition a été officialisée et il s'est réuni à plusieurs reprises.
- une « déclaration commune » signée par les quatre gestionnaires de site en 2009, qui les engage en termes généraux à respecter les valeurs de leur bien et à se concerter ;
- chaque site dispose d'un comité de pilotage local auquel sont associés un comité de gestion et un comité scientifique ;
- un projet de plan de gestion dont l'élaboration et la mise en œuvre est sous la tutelle du Groupe de coordination ; les travaux préliminaires ont été récemment engagés, suite à la constitution du Groupe de coordination.

L'ICOMOS note la mise en place récente d'une structure de gestion à caractère fédéral, le *Groupe de coordination transversal*, conformément à la décision 34COM 8B.27, point f) du Comité du patrimoine mondial et s'en félicite ; il doit accompagner et coordonner les quatre comités de pilotage de site.

Par contre, l'ICOMOS note que l'éclatement en quatre comités scientifiques de sites indépendants apparaît comme préjudiciable à l'expression de la valeur universelle exceptionnelle du bien, laquelle n'est entièrement portée par aucun d'eux mais par l'ensemble. Un Comité scientifique unique, regroupant les différentes instances déjà prévues sur chaque site, et associé au

Groupe de coordination, est indispensable. Il sera à même de préparer les formats communs de la conservation et de la gestion ; il pourra donner des avis sur la conservation de l'ensemble de la série et d'en coordonner le suivi.

Cadre de référence : plans et mesures de gestion, y compris la gestion des visiteurs et la présentation

Le cadre de référence commun pour la gestion territoriale de chaque site est apporté par les « plans de secteur », régis par le Code de l'urbanisme (voir protection). Ils assurent le contrôle de l'affectation des sols et ils régulent les autorisations de construire.

Dans la documentation complémentaire de janvier 2011, il apparaît, les points suivants en lien avec le fonctionnement du *Groupe de travail* commun aux sites, qui préfigure le Groupe de coordination :

- un « programme d'actions » commun aux quatre sites pour 2010 et un pour 2011. Ils sont toutefois très schématiques, incluant uniquement des têtes de chapitres à caractère culturel, touristique et social ; les actions effectives sont un premier rapprochement des politiques de communication et l'organisation d'une journée d'étude commune ;
- l'annonce d'un plan de gestion.

L'ICOMOS prend note d'un système de gestion fédéral et des difficultés des sites à travailler ensemble. Plutôt qu'élaborer un plan de gestion commun, il semblerait plus utile de définir un plan de gestion approfondi pour chacun des sites, en suivant si possible un format commun qui serait défini par le *Groupe de coordination* et le *Département régional du patrimoine*, et d'y intégrer les plans de conservation déjà mentionnés et les éléments confirmés des plans d'actions annuels communs.

Préparation aux risques

La gestion des risques concerne en premier lieu la sécurité des anciennes mines et l'accueil du public. La première partie est régie par le *Code des mines*, dont la dernière version date de 1998. Un agent responsable est désigné et des contrôles adaptés sont régulièrement effectués.

Le seul site véritablement concerné par un contrôle fréquent de ses installations est *Blegny-Mine* tant pour la sécurité industrielle que pour l'accueil du public, car il est en grande partie opératoire. Les cages d'ascenseur et les câbles sont vérifiés visuellement chaque jour ; d'autres contrôles réglementaires sont effectués sur ce site suivant des périodicités allant de la semaine à l'année. Ils sont réalisés par des agents qualifiés appartenant à des organismes agréés. Une sécurité électrique spécifique existe pour les installations de fond, avec un groupe électrogène local de secours. L'absence de grisou et le niveau de dioxygène sont contrôlés en permanence. En cas d'atteinte d'un premier

seuil, les dispositifs de ventilation sont activés automatiquement. D'autres degrés d'alerte et d'automatisation de la sécurité sont en place. Par ailleurs, Blegny-Mine est classée comme « mine non grisouteuse », c'est-à-dire comme présentant une potentialité de risque minier faible et stable. Un ingénieur a été engagé en décembre 2010 comme responsable de la sécurité à Blegny-Mine.

Les puits de mines des autres sites sont sous surveillance passive car ils sont tous condamnés. Les risques dans l'accueil des visiteurs dans les anciens bâtiments miniers sont par ailleurs de même nature et soumis aux mêmes règles de sécurité et d'hygiène que tous les autres locaux publics similaires. Ils ont été sécurisés et ils disposent de dispositifs automatiques d'alerte incendie. Certains locaux jugés comme sensibles à des possibilités de vol ou d'effraction sont protégés par des systèmes d'alarme et de surveillance.

Implication des communautés locales

Les municipalités sont impliquées dans les programmes de gestion et de valorisation de chacun des sites, ainsi que dans la consolidation financière de la conservation des biens. Les associations gestionnaires et les associations culturelles locales offrent d'importantes possibilités de participation à la vie des sites pour les habitants, notamment les anciens mineurs et leurs familles. Ceux-ci participent aux manifestations du mémorial de Bois du Cazier et ils assurent une grande partie du fonctionnement actuel des installations de Blegny-Mine.

Ressources, y compris nombre d'employés, expertise et formation

Un personnel nombreux et spécialisé en fonction des activités est présent sur les différents sites formant le bien en série. Il s'agit le plus souvent des personnels des associations et des sociétés en charge de la gestion et de l'animation culturelle et muséographique des sites :

- Au Grand-Hornu, il s'agit d'une centaine de personnes, dont certaines à temps partiel.
- À Bois-du-Luc, une quinzaine de personnes sont employées par les deux associations muséographiques.
- À Bois du Cazier, l'association gestionnaire emploie 28 personnes ; 10 employés de la ville de Charleroi sont également détachés sur le site.
- À Blegny-Mine, 76 personnes sont présentes suivant des situations contractuelles diverses. Les tâches sont l'animation du site pour les visiteurs et trois équipes d'entretien.

L'ICOMOS constate qu'aucune information n'est fournie quant aux personnels en charge de la conservation du bien.

Efficacité de la gestion actuelle

L'efficacité de la gestion touristique et culturelle de chaque site, considéré comme une entité autonome, paraît bonne. Elle est assurée par un personnel généralement nombreux, dont le niveau de compétence n'est cependant pas mentionné. Ces équipes assurent par ailleurs l'entretien courant des lieux publics et, à Blegny-Mine, une mission technique de fonctionnement et d'entretien du site minier.

Au final, il s'agit d'un système de gestion du bien à caractère fédéral assez lâche, avec une organisation de la gestion propre à chacun des sites. Il est donc essentiel de renforcer les éléments de coordination et d'harmonisation entre les sites, afin notamment de pleinement exprimer la valeur universelle exceptionnelle qui n'est portée individuellement par aucun des sites, mais par l'ensemble du bien en série. Le fonctionnement effectif d'une instance commune transversale, le rapprochement des comités scientifiques de sites, la rédaction des plans de gestion individuels des sites sur un format commun, l'harmonisation des plans de conservation sont les voies à suivre pour y parvenir.

L'ICOMOS considère que le système de gestion est approprié pour une simple gestion culturelle et muséographique de chacun des sites, ainsi que pour leur fonctionnement technique et l'entretien courant ; mais il est à renforcer par le rapprochement des comités scientifiques de sites et la rédaction des plans de gestion individuels des sites sur un format commun.

6 Suivi

Le dossier de proposition d'inscription d'origine indique explicitement qu'il n'y a pas d'indicateurs spécifiquement définis pour mesurer l'état de conservation du bien (p. 75). Toutefois, des « fiches d'état sanitaire » par bâtiment ont été mises en chantier à l'occasion de la constitution du dossier. Elles sont en principe à actualiser tous les cinq ans. Les fiches réalisées figurent en annexe des documents pour chaque site. Concrètement, il s'agit de photos des façades des bâtiments avec des indications qualitatives allant de très bon à très mauvais. La partie « intervention / urgence des travaux » ne sont généralement pas documentées.

L'ICOMOS considère que le suivi est techniquement engagé au niveau des bâtiments individuels publics et privés composant le bien, mais qu'aucun suivi d'ensemble n'a été à ce jour défini tant dans ses indicateurs que dans un cadre de référence commun et que dans l'exercice de la responsabilité du suivi.

7 Conclusions

L'ICOMOS reconnaît la valeur universelle exceptionnelle des sites miniers majeurs de Wallonie (Belgique), composés des anciens charbonnages de Grand-Hornu, Bois-du-Luc, Bois du Cazier et Blegny-Mine. La série est pleinement justifiée. L'ICOMOS note également les efforts entrepris par l'État partie pour répondre de manière satisfaisante aux recommandations de la décision 34COM 8B.27 du Comité du patrimoine mondial ; toutefois ces efforts sont très récents sur certains points (e et f notamment) et ils demandent des compléments, comme l'institutionnalisation d'un comité scientifique transversal aux quatre sites et la rédaction d'un plan de conservation harmonisé sur un format commun.

Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que les sites miniers majeurs de Wallonie, Belgique, soit inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des **critères (ii) et (iv)**.

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle recommandée

Brève synthèse

Les sites du Grand-Hornu, de Bois-du-Luc, de Bois du Cazier et de Blegny-Mine représentent les lieux les mieux conservés de l'exploitation charbonnière en Belgique, du début du XIXe siècle à la seconde moitié du XXe siècle. Le bassin houiller wallon est l'un des plus anciens et les plus emblématiques de la révolution industrielle sur le continent européen. Les quatre biens comprennent de nombreux vestiges techniques et industriels, tant de l'exploitation charbonnière en surface que dans le sous-sol, de l'architecture industrielle associée aux mines, de l'habitat ouvrier, de l'urbanisme des villes minières et des valeurs sociales et humaines de leur histoire, en particulier le souvenir de la catastrophe de Bois du Cazier (1956).

Critère (ii) : Parmi les plus anciennes et les plus importantes d'Europe, les quatre mines de charbon de Wallonie témoignent d'un lieu précoce de diffusion des innovations techniques, sociales et urbaines de la révolution industrielle. Elles ont ensuite joué un rôle d'exemple technique et social majeur, jusqu'à une période récente. Elles sont enfin l'un des lieux les plus importants de l'inter-culturalité née de l'industrie de masse, par la participation d'ouvriers venant d'autres régions de Belgique, d'Europe puis d'Afrique.

Critère (iv) : L'ensemble des quatre sites miniers de Wallonie offre un exemple éminent et complet du monde industriel minier en Europe continentale, aux différentes étapes de la révolution industrielle. Il témoigne de manière significative de ses composantes industrielles et technologiques, de ses choix urbains et architecturaux, de ses valeurs sociales, notamment suite à l'accident de Bois-du-Cazier (1956).

Intégrité

Les éléments de la série ont été choisis pour la qualité, la diversité et la richesse des témoignages qu'ils apportent. Chacun d'eux exprime une dimension originale et complémentaire de la valeur de l'ensemble du bien en série, et chacun possède les composantes nécessaires et suffisamment intègres pour une expression intelligible de cette valeur d'ensemble.

Authenticité

L'authenticité des composantes individuelles du bien en série est un peu inégale, suivant les éléments considérés et suivant les différents sites du bien, mais elle atteint un niveau globalement satisfaisant. Les programmes annoncés pour la rénovation de certains éléments, comme la cité ouvrière du Grand-Hornu, devraient restaurer favorablement les conditions d'authenticité de ce bien. Toutefois, un programme d'ensemble de la conservation serait bienvenu pour assurer durablement le maintien de l'authenticité du bien en série.

Mesures de gestion et de protection

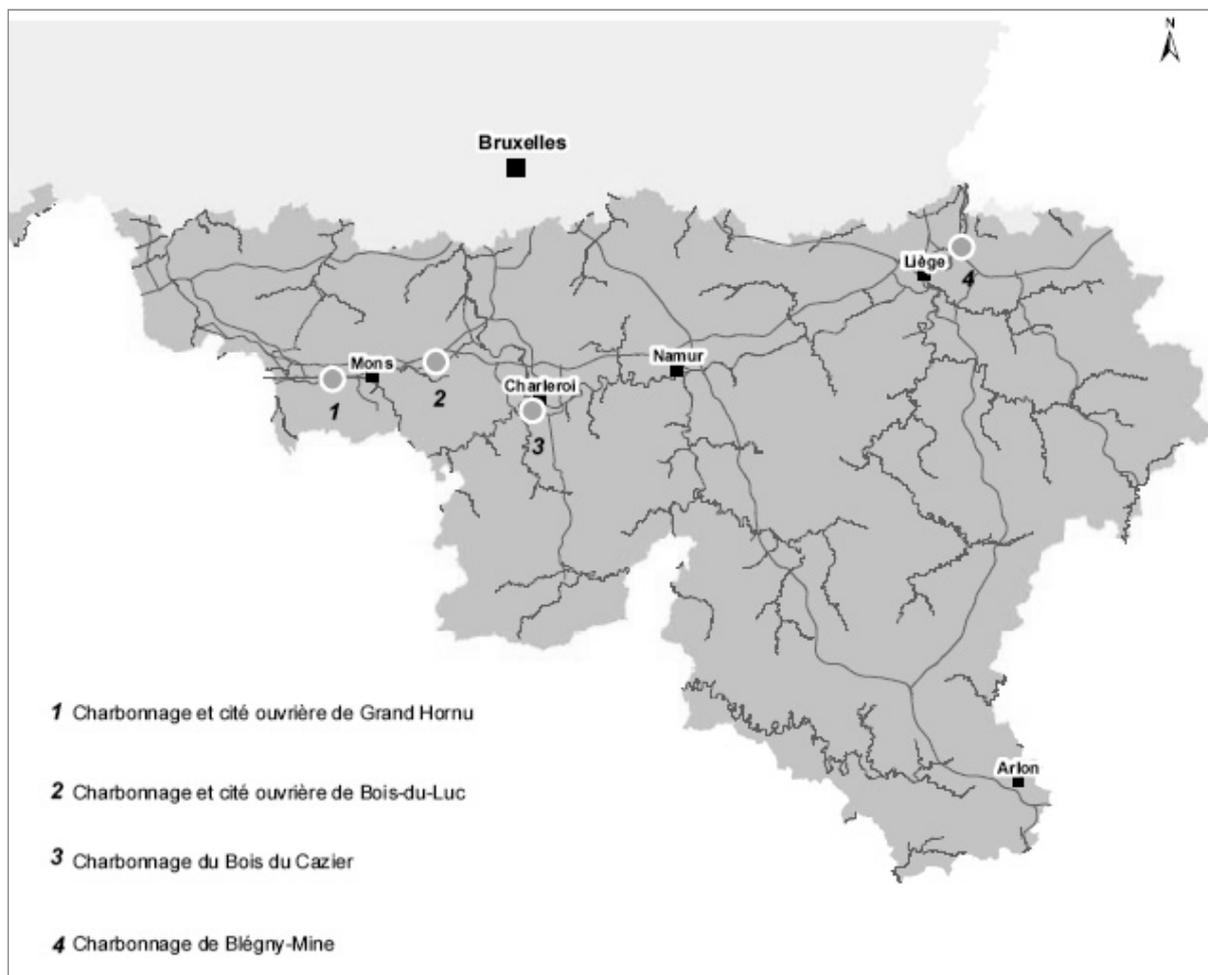
L'ensemble des mesures de protection des sites est satisfaisant. Des garanties ont été apportées pour une bonne gestion des zones tampons urbaines et rurales via les plans locaux d'urbanisme, ou plans de secteur, mettant en œuvre les dispositions générales du Code de l'aménagement prévues pour l'environnement des monuments et sites classés.

Parti d'une addition de sites aux systèmes de gestion et de conservation indépendants, le bien en série vient de se doter récemment d'une instance transversale pérenne au fonctionnement effectif, le Groupe de coordination transversal. Les capacités scientifiques de ce groupe doivent être renforcées et les programmes et actions coordonnées afin d'atteindre un niveau de gestion et de conservation conforme à celui d'un bien de valeur universelle et exceptionnelle reconnue.

L'ICOMOS recommande que l'État partie prenne en considération les points suivants :

- Renforcer les capacités scientifiques du Groupe de coordination transversal par la réunion des quatre comités scientifiques de sites, pour le moins par leur coordination ;
- Renforcer la présence et l'implication professionnelle du Département régional du patrimoine au sein des instances transversales de la gestion du bien ;
- Rédiger les plans de gestion et de conservation de chacun des sites sur un format commun préparé par le Groupe de coordination et par les instances scientifiques et professionnelles associées, en dégageant un plan d'ensemble de la conservation ;

- Réaliser, pour les projets de reconversions urbaines ou industrielles au sein des zones tampons, des études d'impact paysager en relation avec les valeurs visuelles du bien ;
- Confirmer les capacités financières de la Fondation de Grand-Hornu en vue de la restauration des conditions d'authenticité de la cité ouvrière ;
- Faire parvenir au Centre du patrimoine mondial l'acte de transfert de droit emphytéotique du sous-sol du site de Blegny-Mine à la Région wallonne lorsqu'il sera promulgué.



Plan indiquant la localisation des biens proposés pour inscription



Grand-Hornu



Bois-du-Luc



Bois du Cazier



Blegny-Mine